



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Hommage à la mémoire de Sa Sainteté le pape Jean Paul 1 <sup>er</sup>	253
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Fischer (République démocratique allemande)	253
Discours de M. Dugersuren (Mongolie)	257
Discours de M. Vance (Etats-Unis d'Amérique)	261
Discours de M. Consalvi (Venezuela)	267

*Président* : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

*Hommage à la mémoire de Sa Sainteté le pape Jean Paul 1<sup>er</sup>*

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Je suis certain de parler au nom de tous les Etats représentés en cette assemblée en exprimant le chagrin que cause le décès du souverain pontife de l'Eglise catholique, Sa Sainteté Jean Paul 1<sup>er</sup>. Je demande aux membres de l'Assemblée générale de se lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de sa mémoire.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

*Débat général (suite)*

2. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*traduit de l'anglais*<sup>1</sup>] : C'est avec consternation que la délégation de la République démocratique allemande a appris la nouvelle du décès de Sa Sainteté le pape Jean Paul 1<sup>er</sup>. Permettez-moi d'exprimer à l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies le sentiment de mes condoléances les plus sincères.

3. Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à votre poste si lourd de responsabilités et vous adresse, à vous et au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, mes meilleurs voeux pour un travail fructueux. Lorsqu'il s'agira d'assurer les objectifs et les principes de l'Organisation des Nations Unies, vous trouverez toujours à vos côtés les représentants de la République démocratique allemande.

4. Des événements internationaux compliqués, contradictoires même, exigent à la fois un jugement lucide et une action décidée. Jamais encore les chances d'une paix durable n'ont été aussi bonnes. Mais, en même temps, la course aux armements assume des dimensions sans pré-

cedent. Il est impossible de ne pas faire cas de certains progrès réalisés dans la voie de la détente. Cependant, en présence d'attaques toujours plus fortes contre la coexistence pacifique, les peuples se demandent s'il est possible de poursuivre la détente, de la rendre durable, ou si nous sommes en présence d'un retour à la guerre froide. C'est à bon droit qu'ils placent de grandes espérances dans l'Organisation des Nations Unies, dont les activités sont vouées à la paix.

5. La République démocratique allemande est, depuis cinq ans, Membre de l'Organisation des Nations Unies, et elle a toujours considéré que le maintien de la paix mondiale et la protection de la sécurité internationale constituent des tâches décisives. Elle est, pour tous ceux qui poursuivent les mêmes objectifs et qui travaillent pour le bien de l'humanité, un partenaire digne de confiance.

6. La coexistence pacifique est la force motrice de l'organisation mondiale, l'universalité en constitue la caractéristique particulière. Qu'il me soit permis de féliciter cordialement les Iles Salomon admises comme cent cinquantième Etat Membre de l'Organisation.

7. L'Organisation des Nations Unies peut s'acquitter avec efficacité des tâches qui lui sont confiées, si elle consacre toute son autorité au respect sans entraves des principes inscrits dans sa charte. Le respect le plus strict de la souveraineté des Etats Membres, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le respect de leur intégrité territoriale et de leurs frontières sont indispensables, comme le sont aussi le fait de renoncer à la force, la limitation des armements et le désarmement, le règlement pacifique des différends internationaux et la sauvegarde du droit des peuples à l'autodétermination.

8. Ce n'est pas par hasard que les forces ennemies de la détente s'efforcent précisément d'affaiblir ces pierres angulaires de la coexistence pacifique des Etats et des peuples. La présente session de l'Assemblée générale ne saurait demeurer passive devant cet état de choses. Au contraire, elle est appelée à conformer ses mesures pratiques à ses déclarations d'intention, à prendre des mesures énergiques pour renforcer la détente, rendre plus sûre la paix mondiale et faire en sorte que la route qui mène à un monde sans guerre et sans oppression colonialiste et raciste ne sera pas abandonnée, mais au contraire deviendra plus facile à suivre.

9. En Europe, l'Acte final de la Conférence d'Helsinki<sup>2</sup> exerce un effet bénéfique sur la coexistence des Etats dotés de systèmes sociaux différents. Cette vie en commun

<sup>1</sup> M. Fischer s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

<sup>2</sup> Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

s'épanouit d'autant mieux que l'Acte final est de plus en plus reconnu et appliqué en tant que code de relations pacifiques entre Etats. Il est tout aussi évident que toutes les tentatives d'ingérence dans les affaires souveraines des Etats, contrairement à la lettre et à l'esprit convenus, auront nettement pour effet de faire obstacle au progrès de la détente et, qui plus est, représentent un jeu irréfléchi avec les destins des peuples. Nous sommes prêts à travailler avec tous ceux qui s'efforcent sincèrement de ne pas modifier, de manière unilatérale, la situation existante. Cependant, la délégation de la République démocratique allemande — et ce n'est pas non plus la première fois — se voit contrainte de s'élever catégoriquement contre les tentatives stéréotypées dirigées dans le sens contraire, qui sont à la fois présumptueuses et dangereuses et qui ont été reprises ici.

10. L'objectif déclaré du Gouvernement de la République démocratique allemande est de travailler à une situation en Europe où la paix se trouve assurée, de manière durable, sur la base des réalités irréfutables de l'évolution d'après-guerre, où la coexistence pacifique régit la vie et le comportement des Etats possédant des systèmes sociaux différents, et où le peuple de la République démocratique allemande peut poursuivre son oeuvre pacifique d'édification socialiste à l'abri de toute ingérence ou même de toute menace de l'extérieur. Les Etats d'Europe peuvent et doivent s'entendre sur un avenir de paix. Quiconque ne cesse de s'y opposer, quiconque poursuit des desseins dépourvus de réalisme et à caractère d'aventure, met en danger la vie des peuples. Quiconque désire, au contraire, coopérer sérieusement à une amélioration de l'atmosphère internationale, à la solution des questions vitales de notre temps, qui nous sont communes, et désire assurer la paix et des relations de bon voisinage a de vastes possibilités de le prouver par un sens des réalités, la bonne volonté et un esprit constructif et, surtout, par ses actes.

11. Tout le monde y gagnerait. La République démocratique allemande, chacun le sait, se laisse guider sérieusement par cette entreprise en prenant part au travail accompli à l'Organisation des Nations Unies et en adhérant fermement à la Charte.

12. Un exemple de la façon dont la coexistence pacifique peut favoriser la coopération féconde des Etats est donné dans l'exploration et les utilisations de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Les Etats socialistes, de même que les Etats socialistes de concert avec les Etats capitalistes, ont entrepris des programmes conjoints de recherche. Tous ont bénéficié des résultats obtenus. La République démocratique allemande fait partie du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et coopère depuis bien des années aux programmes communs des pays socialistes. Elle fait maintenant partie des pays dont les ressortissants participent à des vols spatiaux habités. Notre peuple en est fier, et il est reconnaissant à l'URSS dont les exploits de pionnier ont permis ces activités.

13. Il y a exactement 50 ans maintenant qu'a été signé, à Paris, le Pacte Kellogg-Briand<sup>3</sup>. Malgré toutes les insuffi-

sances inhérentes à ce pacte, l'URSS y a adhéré et a été le premier Etat à le ratifier. C'était la première fois qu'un traité international, ouvert à l'adhésion de tous les Etats, proscrivait la guerre et l'interdisait en tant que moyen de régler les différends internationaux, en tant qu' "instrument de politique nationale".

14. A l'époque, contrairement aux espoirs du peuple soviétique et de tous les autres peuples, ce pacte n'a pu empêcher qu'éclatent de nouvelles guerres et de nouveaux conflits. Ses insuffisances — l'absence de mesures de désarmement, de sanctions à imposer en cas de rupture du Pacte et l'absence de dispositions permettant aux forces de la paix d'en assurer le respect — ont eu des conséquences désastreuses. Aujourd'hui, ce pacte devrait nous rappeler, à nous, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dont la fondation a été le résultat essentiel des enseignements de l'histoire, notre engagement à l'égard de la paix.

15. La conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force serait de la plus grande importance pour la sécurité dans le monde entier et pour la stabilisation de la paix dans toutes les régions du monde. La République démocratique allemande, Etat situé à la frontière des deux plus grandes alliances militaires du monde, porte à ce traité l'intérêt le plus vif.

16. La cessation de la course aux armements et le désarmement sont les questions clefs du monde d'aujourd'hui. Cela a prédominé lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Document final de la dixième session extraordinaire [résolution S-10/2] constitue une plate-forme solide pour une action commune. Il pose des normes pour l'attitude des Etats et pour les activités de l'Organisation des Nations Unies.

17. Une conférence mondiale du désarmement, à la suite de laquelle les Etats assumeraient des obligations contraignantes, constituerait, en bonne logique, la prochaine mesure à prendre. Elle pourrait être prise moyennant la bonne volonté de tous. Malheureusement, la situation se trouve compliquée par l'actuelle intensification de la course aux armements de la part de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN]. Et, plus les armes deviennent dangereuses et raffinées, plus il sera difficile de leur appliquer un contrôle, et de les interdire définitivement.

18. Priorité doit être donnée aux mesures destinées à enrayer la course aux armements lorsqu'il s'agit d'armes atomiques et d'autres armes de destruction massive. Il serait très apprécié de toutes parts que les puissances nucléaires cherchent dès maintenant à s'entendre sur l'interdiction de la fabrication d'armes nucléaires et sur la réduction de leurs stocks de ces armes.

19. La bombe à neutrons est une menace extrêmement grave à la vie des êtres humains. La République démocratique allemande préconise l'interdiction irrévocable de la fabrication et de la mise en place de cette arme offensive. Son introduction relancerait la course aux armements, sans modifier de manière appréciable la corrélation actuelle des forces militaires.

20. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de 1968 [résolution 2373 (XXII, annexe)] a permis d'af-

<sup>3</sup> Traité général de renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale, signé à Paris, le 27 août 1928. Voir Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV, n° 2137, p. 57.

fermir la confiance entre les Etats. Il a, également, beaucoup favorisé la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous voudrions que tous les Etats adhèrent à ce traité. En tant qu'Etat d'Europe, la République démocratique allemande a aussi un intérêt évident à ce que les arrangements subsidiaires — trop longtemps attendus — à l'accord de garanties, conclu entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'AIEA, connaissent un prompt conclusion.

21. La République démocratique allemande est intéressée à ce que la sécurité soit durable. Le 9 septembre 1978, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, Andréï Gromyko, a présenté aux Nations Unies un projet de convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires [A/33/241, annexe, additif]. La conclusion d'un tel accord international, avec obligation juridique de ne pas utiliser les armes nucléaires contre des Etats qui ne fabriquent ou n'acquièrent pas ces armes et n'en possèdent pas sur leur territoire réduirait sensiblement le danger d'une guerre nucléaire et accroîtrait effectivement la sécurité internationale. D'autre part, le projet de déclaration sur la formation des peuples à la paix, proposé par la République populaire de Pologne [A/C.1/33/2, annexe], répond à ce souci et emporte notre approbation.

22. En tant que membre du Comité du désarmement de Genève, la République démocratique allemande a pris part aux efforts tendant à la conclusion d'un traité sur la cessation de tous les essais d'armes nucléaires. Nous avons suivi de près les négociations qui se déroulent entre l'URSS, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, et nous espérons qu'elles connaîtront bientôt un aboutissement favorable. Mais il faudra assurément pour cela que tous les Etats dotés d'armes nucléaires soient résolus à assumer les obligations voulues.

23. La République démocratique allemande se félicite des efforts déployés par l'Union soviétique dans les négociations avec les Etats-Unis pour adopter des mesures effectives de limitation des armements stratégiques. Il est évident que la conclusion, à une date rapprochée, d'un tel accord serait un net encouragement à de nouvelles mesures dans la voie de la cessation de la course aux armements.

24. Le déroulement des entretiens de Vienne sur la réduction des forces et des armements en Europe centrale ne donne pas lieu à satisfaction. Avec les récentes propositions de compromis — et je souligne "compromis" — les Etats signataires du Pacte de Varsovie ont ouvert de nouvelles possibilités d'arriver enfin à des progrès substantiels. Malheureusement, cet esprit de concertation n'a pas, pour le moment, trouvé d'écho constructif.

25. C'est avec inquiétude que nous voyons les tensions persister au Moyen-Orient. L'agression d'Israël contre le Liban devait fatalement entraîner une nouvelle aggravation. Les efforts faits actuellement pour conclure des accords séparés et donner des solutions factices reviennent à jouer avec le feu. On sait généralement que les problèmes du Moyen-Orient ont une forte répercussion sur l'atmosphère internationale. Il est évident que seule une solution basée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et garantissant l'indépendance et la sécurité de tous les Etats et

peuples de la région, y compris le peuple arabe de Palestine qui doit avoir le droit à l'autodétermination dans son propre Etat, mettrait véritablement de faire disparaître ce foyer explosif de conflits et d'apporter aux peuples du Moyen-Orient cette paix durable à laquelle ils aspirent depuis si longtemps. C'est pourquoi toutes les parties intéressées — non seulement l'Union soviétique, les autres Etats socialistes, de même que les Etats arabes et l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que représentant légitime du peuple de Palestine — devraient participer à cette entreprise en s'efforçant d'assurer la reprise de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève.

26. C'est également dans l'intérêt de la paix et de la sécurité qu'il ne faut pas que le peuple de Chypre soit exposé à ce que cette île de la Méditerranée devienne le terrain où s'appliquerait un pacte militaire. Ce n'est que si la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de cette république insulaire sont respectés et s'il n'y a pas d'ingérence extérieure, que le conflit de Chypre peut être réglé. Nous estimons que la convocation d'une conférence internationale sur Chypre, dans le cadre des Nations Unies, représente le meilleur moyen d'y parvenir.

27. La paix et une sécurité stable n'exigent pas seulement l'élimination des sources existantes de conflits; il appartient aussi à l'Organisation des Nations Unies, de même qu'à chacun de ses Etats Membres, de prévenir l'apparition de nouvelles situations de conflit. La République démocratique allemande appuie toutes les idées, toutes les propositions de nature à garantir la sécurité en Asie. C'est précisément pour cette raison qu'elle suit avec inquiétude l'évolution récente en Extrême-Orient et dans l'Asie du Sud-Est, région où les peuples du Viet Nam et du Laos doivent à nouveau se défendre contre des actes d'agression et une ingérence extérieure.

28. De même, la République démocratique allemande appuie l'exigence du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée que toutes les forces étrangères, avec leurs armes et leur équipement, soient immédiatement retirées de Corée du Sud, afin de permettre aux Coréens de régler leurs problèmes eux-mêmes.

29. La sécurité internationale et la coexistence pacifique entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents ne sont ni concevables, ni encore moins possibles, sans l'élimination du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'apartheid.

30. Nous condamnons résolument le terrorisme en Afrique du Sud et toutes les tentatives de consolider ce bastion du colonialisme et du racisme. L'agressivité croissante des régimes racistes réclame la stricte application d'un embargo total sur les armes. Il est tout aussi nécessaire de mettre fin à la collaboration économique avec le régime raciste en Afrique du Sud.

31. La République démocratique allemande estime que le droit à l'autodétermination du peuple du Zimbabwe est légitime. Elle s'oppose résolument à toute tentative tendant à perpétuer la domination des colonisateurs quelle qu'elle soit. La République démocratique allemande oeuvre constamment pour la pleine indépendance de la Namibie et le respect absolu de l'intégrité territoriale de ce pays.



32. La politique de la République démocratique allemande à l'égard des Etats nationalement libérés repose sur le principe de l'égalité de droits, du respect de l'indépendance et de la solidarité agissante.

33. Il est visible pour tous que ces mêmes forces qui donnent aux régimes racistes une assistance politique, économique et militaire complète cherchent à recouvrer les sources perdues pour eux de bénéfices et de matières premières dans la région africaine. Elles n'hésitent ni devant le boycottage ni devant le chantage ni même devant les incursions armées directes.

34. Je pense pouvoir dire que, au cours de ce débat, on a rappelé maintes fois que l'attitude effective des Etats à l'égard des régimes racistes d'Afrique australe désigne clairement ceux qui prennent au sérieux la mise en oeuvre des droits de l'homme. Des instruments internationaux tels que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX)], en vigueur depuis 1969, ou la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid [résolution 3068 (XXVIII)], en vigueur depuis 1976, sont loin d'avoir remporté l'adhésion de tous ceux qui prétendent se soucier des droits de l'homme.

35. Le droit le plus important de l'homme est son droit à une vie de paix, à l'abri du fascisme, du colonialisme, du racisme ou de toute autre forme d'oppression.

36. En République démocratique allemande, de même que dans les autres pays socialistes, ce droit de l'homme décisif est incarné et établi par la loi. Le droit au travail, l'égalité de droits pour les hommes et les femmes, le droit à l'éducation et aux loisirs pour tous, et le droit à une protection spéciale du mariage et de la famille sont une réalité vivante et quotidienne. La sécurité sociale et la codétermination politique appartiennent, de manière intégrante, à la nature même du socialisme.

37. Depuis quelque temps, certains Etats affirment que les droits de l'homme sont le fil directeur suprême de leur politique. Cependant, ce n'est pas exact. Par cette assertion, ils s'efforcent de dissimuler que leurs systèmes reposent sur la violation des droits de l'homme. Pour la même raison, ils cherchent à se donner le droit d'être seuls juges de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. Ce n'est ni original ni nouveau. Qui peut ignorer qu'il s'agit là de justifier un "droit" à l'intervention, sous prétexte de considérations humanitaires, et de donner un motif, par exemple, à la création d'un poste dit de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Jusqu'à maintenant, cela s'est toujours révélé être purement un prétexte à réprimer les droits souverains d'autres Etats et à détourner l'attention des problèmes nationaux non résolus. Cette politique ne peut avoir pour résultat que d'engendrer des tensions et des conflits.

38. Le critère de crédibilité quand il s'agit des droits de l'homme reste la situation dans le pays même plutôt que des postulats qui s'adressent à d'autres pays.

39. Les Etats socialistes ont, de longue date, mis en pratique ce qui a été énoncé il y a 30 ans dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Organi-

sation des Nations Unies a sûrement la responsabilité de s'opposer, en temps utile et avec force, aux activités croissantes des forces nazies anciennes et nouvelles.

40. Les relations économiques internationales, fondées sur l'égalité des droits et le profit mutuel, constituent un aspect essentiel et de la coexistence pacifique et des droits de l'homme. La République démocratique allemande oeuvre pour assurer que la coopération économique, scientifique et technologique entre Etats tient compte des intérêts de toutes les nations et, par conséquent, des intérêts des peuples. Il faut, pour cela, que soient éliminées toutes les formes de discrimination et d'exploitation dans les relations économiques internationales et il faut aussi mettre en oeuvre, sans retard, des mesures en vue de restructurer ces relations, sur des bases démocratiques.

41. La puissance économique croissante des Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle démontre ce que peut réaliser une coopération féconde, exempte d'exploitation. Elle montre les avantages de l'économie socialiste planifiée, qui seul permet un développement continu dynamique et libre de toute crise. Comment mieux le prouver que par la conclusion des programmes à long terme arrêtés entre les Etats membres du Conseil ? Qui plus est, l'économie socialiste planifiée offre de bonnes perspectives pour un épanouissement continu des relations avec les pays en développement. Rien que pendant la première moitié de 1978, les exportations de la République démocratique allemande vers ces Etats ont augmenté de plus de 30 p. 100.

42. Mais c'est seulement sur la base de la coexistence pacifique que la division internationale du travail entre Etats ayant des systèmes sociaux différents peut se développer davantage pour le bien de tous, avec les avantages mutuels qui en découlent. La base doit en être constituée par des principes démocratiques. Tant que cela ne sera pas devenu pratique quotidienne, l'indépendance des pays en développement restera en danger. Une augmentation du potentiel économique des Etats capitalistes n'entraîne pas nécessairement à sa suite la prospérité des pays en développement.

*M. Jamal (Qatar), vice-président, prend la présidence.*

43. La République démocratique allemande partage le point de vue exprimé par les ministres des affaires étrangères des Etats non alignés, à leur conférence à Belgrade en juillet, selon lequel il est du droit légitime des pays en développement de réclamer une indemnisation financière et matérielle pour tous les dommages infligés par ceux qui ont pratiqué le colonialisme et qui ont maintenant recours au néo-colonialisme [voir A/33/206 et Corr.1, annexe I, par. 195, alinéa o]. Le travail consacré à un code de conduite destiné à exclure les pratiques néo-colonialistes des sociétés transnationales pourrait assurément s'achever dans les plus brefs délais.

44. Il convient d'accorder une attention plus grande aux tentatives faites par les milieux capitalistes influents pour rétablir, au moyen des techniques modernes, un état de dépendance de nombreux pays en développement à un niveau différent. Pour cette raison, un code de conduite régissant l'assistance scientifique et technique aux pays en

développement s'impose d'urgence. De même, l'Organisation des Nations Unies devrait s'opposer aux pratiques protectionnistes propres à certains pays capitalistes. Cela devrait constituer un domaine prioritaire lors des travaux de la cinquième session de la CNUCED.

45. La présente session de l'Assemblée générale doit faire face à des tâches complexes mais riches en promesses. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que nos efforts conjugués donneront des résultats propres à renforcer la sécurité et la paix, à affermir les progrès de la détente politique en l'assortissant d'une détente militaire et en la rendant irréversible. Bien entendu, cela ne peut être tout; mais, sans cela, tout serait vain.

46. La délégation de la République démocratique allemande contribuera énergiquement à la recherche de solutions aux tâches difficiles et ardues qui se présentent à la session actuelle de l'Assemblée générale.

47. M. DUGERSUREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, la délégation mongole félicite le Ministre des affaires étrangères de Colombie de son élection au poste de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale et lui souhaite sincèrement de connaître un plein succès dans l'exercice de ses fonctions si lourdes de responsabilités.

48. Nous voudrions également féliciter son prédécesseur, M. Mojsov, pour la manière très sage dont il a guidé les travaux de la trente-deuxième session ordinaire, de même que ceux des trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

49. Notre délégation voudrait aussi rendre hommage aux efforts incessants du très éminent Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Waldheim, en vue d'accroître le rôle de l'Organisation pour assurer la paix et la sécurité des peuples. Nous sommes heureux de saluer la délégation des Iles Salomon, à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies, souhaitant au peuple et au gouvernement de ce nouvel Etat de connaître de grands succès dans le raffermissement de leur indépendance nationale et de leur progrès économique et social.

50. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que l'élément essentiel de l'évolution actuelle dans le monde reste la croissance ininterrompue de la puissance et de l'influence du socialisme réel, le raffermissement des positions de toutes les forces progressistes et révolutionnaires, de même que l'avance de la cause de la paix, de la libération nationale et du progrès social des nations.

51. Les possibilités économiques, scientifiques et techniques des Etats socialistes continuent de marquer un accroissement dynamique. L'élimination du joug colonial est parvenu à son état final; les rangs des Etats démocratiques populaires, qui ont pris la relève des régimes coloniaux et féodaux d'Afrique et d'Asie, augmentent sans cesse. Les derniers régimes fascistes d'Europe se sont effondrés et la base des régimes dictatoriaux d'Amérique latine s'affaiblit de plus en plus.

52. A la suite des efforts constants et dynamiques des pays de la communauté socialiste et de toutes les forces éprises

de paix du monde, le processus de détente internationale continue de s'affermir et les principes de la coexistence sont de plus en plus appliqués dans les relations entre Etats, tandis que l'on voit augmenter une coopération mutuellement avantageuse et équitable des Etats dans les domaines politique, économique et autres.

53. Des millions d'êtres humains dans tous les pays s'engagent plus activement dans la lutte destinée à empêcher le danger d'une nouvelle guerre mondiale, à consolider la paix et la sécurité universelles, et à mettre en oeuvre des mesures effectives de désarmement. Tout cela crée de bonnes perspectives d'avenir pacifique pour l'humanité.

54. Cependant, il y aurait une erreur importante, pour la cause de la paix et de la sécurité des peuples, à sous-estimer la menace que représente la collusion croissante des forces de l'impérialisme et du chauvinisme de grande puissance. Les événements les plus récents montrent que l'on mise très fortement sur la renaissance et l'utilisation des forces revanchardes et militaristes.

55. L'alliance croissante des groupements les plus réactionnaires cherche à faire disparaître la détente et à relancer la politique de "positions de force". Sa pointe est surtout dirigée sur la communauté mondiale socialiste et les forces de libération nationale et de progrès social. Pour cette raison, ces milieux s'opposent à tout ce qui est progressiste, juste et raisonnable dans le monde. Le Gouvernement de la République populaire mongole, tout en signalant le danger existant, n'a cependant pas l'intention de l'exagérer. Le système socialiste mondial, qui dispose des moyens voulus pour arrêter l'agresseur, uni à toutes les forces qui luttent pour la paix, l'indépendance nationale et le progrès social, est en mesure de prévenir une nouvelle guerre mondiale et de favoriser l'affermissement et l'élargissement des changements positifs marquant l'évolution mondiale.

56. La République populaire mongole est d'avis qu'aujourd'hui la lutte pour la cessation de la course aux armements et la mise en oeuvre de mesures de désarmement réel est au coeur même des efforts internationaux visant à raffermir la détente et à consolider la paix et la sécurité universelles.

57. Pour assurer la paix, il faut tout d'abord repousser avec force la politique des milieux militants de l'OTAN et des autres forces réactionnaires qui, sous des prétextes artificiels et mensongers, tels que ceux de la "menace soviétique" ou de la "protection des droits de l'homme", intensifient la course aux armements et cherchent à attiser l'hystérie de guerre.

58. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui était consacrée au désarmement, a montré de manière convaincante que l'écrasante majorité des Etats du monde estiment que le désarmement, et au premier chef le désarmement nucléaire, représente la tâche la plus pressante de la vie internationale contemporaine.

59. La session extraordinaire a conféré une impulsion nouvelle à la lutte que mène la communauté mondiale pour le désarmement, en définissant les principes fondamentaux de la manière d'aborder ce problème complexe, un cadre de programme et de priorités pour les mesures pratiques qui

permettront d'atteindre l'objectif du désarmement général et complet.

60. En outre, cette session a montré la nécessité urgente de convoquer une conférence mondiale qui adopterait, avec la participation constructive et sérieuse de tous les Etats, des décisions contraignantes sur la cessation de la course aux armements et sur le désarmement. Une conférence mondiale du désarmement pourrait devenir ce genre de forum, et ses décisions pourraient reposer sur la volonté commune de tous les participants désireux d'appliquer des mesures réelles de désarmement. A cet égard, la délégation mongole estime que la session actuelle de l'Assemblée générale devrait mettre sur pied un organisme qui serait chargé de la préparation pratique de la conférence mondiale du désarmement. Il existe en effet un consensus quant à la nécessité de préparer convenablement ce forum important.

61. Ce qu'il faut maintenant, c'est que tous — et en premier lieu les puissances nucléaires — fassent preuve de volonté politique et d'une attitude constructive et réaliste pour permettre la mise en oeuvre des dispositions du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

62. A ce propos, il serait très important d'aborder, sans préjugé et de manière sérieuse, les propositions soviétiques sur les mesures pratiques tendant à mettre fin à la course aux armements<sup>4</sup>, présentées le 26 mai dernier à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces propositions contiennent une série de mesures présentées de façon réaliste et pratique; ces mesures devraient être approuvées à l'étape actuelle et aux étapes suivantes des négociations du désarmement dans des délais précis. L'application de ces mesures permettrait de promouvoir, de façon décisive, la cause d'un désarmement véritable et, avant tout, du désarmement nucléaire.

63. Afin de développer et de rendre effectives ses propositions de mesures pratiques visant à arrêter la course aux armements, l'Union soviétique a présenté à la session actuelle des initiatives nouvelles tendant à conclure une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires [A/33/241] et à prévoir un accord interdisant la mise en place d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement [ibid., annexe III].

64. Ces propositions, étroitement liées entre elles, répondent entièrement, au premier chef, aux préoccupations principales des Etats non nucléaires, préoccupations qui occupent la première place dans tous les documents sur les négociations de désarmement, notamment le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Alors que le complexe militaro-industriel et les forces bellicistes des pays occidentaux s'efforcent d'accélérer la course aux armements et de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires perfectionnées, cette initiative présente une importance pratique exceptionnelle.

65. La mise en oeuvre des nouvelles propositions soviétiques permettra, tout d'abord, de renforcer considé-

ablement la sécurité de l'immense majorité des Etats du monde; en même temps, elle contribuera, dans une grande mesure, à empêcher la diffusion des armes nucléaires et à réduire le danger d'une guerre nucléaire.

66. Parmi les mesures pratiques visant à enrayer la course aux armements, le gouvernement de la République populaire mongole, comme auparavant, attache la plus grande importance aux négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes stratégiques offensives. Le résultat positif de ces négociations représenterait un tournant pour contrôler la production de missiles et la course aux armements nucléaires, et créerait des conditions favorables à la recherche de solutions concrètes dans d'autres instances où se négocie le désarmement.

67. La délégation mongole se rallie à l'idée que les Etats-Unis doivent se dégager de considérations d'opportunité et de conjoncture dans leur position sur cette affaire vitale et, comme l'autre partie, ils devraient tout d'abord être guidés par la nécessité d'épargner à l'humanité le danger d'une catastrophe termonucléaire et par le souci de lui assurer un avenir pacifique.

68. Le Gouvernement de la République populaire mongole se félicite de la proposition constructive faite par les Etats socialistes aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, qui constitue une base équitable et mutuellement acceptable d'accord substantiel fondé sur les principes de la sécurité égale pour tous. L'acceptation de cette proposition, par les puissances occidentales participant à ces entretiens, permettrait la conclusion d'un accord de la plus grande importance, en vue de réduire le danger d'un affrontement militaire dans cette région où il y a saturation de forces armées et d'armements. Un tel accord contribuerait également de la manière la plus tangible au renforcement et à la promotion de l'esprit de la Conférence d'Helsinki.

69. Pour empêcher l'amélioration qualitative des armes nucléaires et la fabrication de nouveaux types, il est nécessaire tout d'abord de prendre des mesures efficaces pour interdire complètement les essais d'armes nucléaires. La proposition faite par l'URSS d'arriver à un accord sur un moratoire des explosions nucléaires à des fins pacifiques, en même temps qu'une interdiction de tous les essais d'armes nucléaires pour une période précise, nous semble se prêter à la prompte mise au point d'un texte de traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

70. La République populaire mongole, avec toutes les forces éprises de paix, s'oppose résolument aux efforts entrepris par les faucons de l'OTAN en vue de fabriquer des armes nucléaires à neutrons et les mettre en place sur le territoire des Etats d'Europe occidentale. L'opinion publique mondiale exige que les Etats-Unis acceptent la proposition de l'Union soviétique d'arriver à un accord sur la renonciation mutuelle de la fabrication de ce type d'armes, destinées avant tout à anéantir l'homme et tout ce qui vit.

71. La session actuelle de l'Assemblée générale devrait sérieusement recommander au Comité du désarmement d'aborder sans retard l'élaboration d'un accord sur l'inter-

<sup>4</sup> Voir document A/S-10/AC.1/4.



diction de la fabrication des armes à neutrons en se fondant sur le projet de convention déjà soumis à son examen par les pays socialistes.

72. Le Gouvernement de la République populaire mongole est partisan de la méthode par laquelle, en même temps que l'élaboration d'un accord général sur l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, des accords sont conclus interdisant des types précis de telles armes. C'est dans cet esprit qu'il nous paraît important de négocier un accord sur l'interdiction des armes radiologiques.

73. La délégation mongole, notant le récent rapport sur l'état des entretiens entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la question de l'interdiction des armes chimiques, entend souligner ici la nécessité de faire le plus rapidement possible disparaître ce type d'armes de destruction massive des arsenaux de tous les Etats.

74. La réduction des budgets militaires des Etats ayant un grand potentiel militaire serait une mesure pratique et tangible. A ce propos, il convient d'examiner très sérieusement la proposition de l'Union soviétique prévoyant un accord sur la réduction en chiffres absolus des budgets des Etats membres permanents du Conseil de sécurité.

75. La République populaire mongole, comme bien d'autres Etats, estime que la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales raffermirait la confiance entre les Etats, diminuerait le danger d'affrontements et de conflits et, partant, créerait un climat politique propice aux progrès des questions de désarmement.

76. Pour la République populaire mongole, la conclusion de ce traité, outre sa signification de principe, possède actuellement une importance pratique immédiate. Comme on le sait, mon pays a une frontière commune avec un pays dont les milieux dirigeants préparent ouvertement la guerre, en y voyant un "phénomène normal" et exercent une pression non déguisée et des atteintes ouvertes aux intérêts nationaux d'autres Etats.

77. Ici, du haut de cette tribune, ma délégation exprime la solidarité fraternelle et le plein soutien du peuple mongol et de son gouvernement au peuple vietnamien, qui défend avec dignité la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de son pays contre la pression évidente, les provocations et les visées d'agression des expansionnistes des grandes puissances et de leurs instruments.

78. Etant donné ces circonstances, la question de la limitation des ventes d'armes prend elle aussi pour nous la même importance. Nous sommes en droit d'exprimer notre réprobation la plus vive à l'égard des politiques et des activités des gouvernements qui, d'une manière ou d'une autre, favorisent la militarisation d'un pays dont les autorités poursuivent à notre égard et à l'égard d'autres peuples une politique d'hégémonie.

79. Dans les activités de sa politique étrangère, le Gouvernement de la République populaire mongole attache la plus grande importance au problème du renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent asiatique.

80. La nécessité urgente de conjuguer les efforts de tous les Etats du continent à cette fin vitale s'explique tout d'abord par le fait que, sur ce vaste continent sur lequel vit plus de la moitié de l'humanité, les peuples continuent de souffrir de conflits armés incessants, provoqués par le néo-colonialisme et d'autres forces de la réaction internationale. De plus, dans diverses régions d'Asie, il existe des foyers dangereux de tension, lourds d'une menace à la paix et à la sécurité universelles. La situation se trouve également aggravée par l'intensification récente de la conjuration, en Asie et en Extrême-Orient, des forces militaristes, chauvinistes, de grande puissance et impérialistes.

81. Poursuivant les principes de sa politique, la Mongolie ne cesse d'étendre ses relations avec les autres pays d'Asie et s'efforce d'affermir la compréhension et la coopération mutuelles avec toutes les nations, afin de défendre la paix et la sécurité du continent.

82. La République populaire mongole a toujours appuyé toutes les actions propres à servir la cause de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social, notamment sur le continent asiatique. Le peuple mongol a accueilli avec enthousiasme la victoire des peuples du Sud-Est asiatique sur les agresseurs américains, l'apparition d'un Viet Nam socialiste unifié et d'une République démocratique populaire lao, ainsi que la proclamation de la République démocratique d'Afghanistan à la suite de la victoire de la révolution populaire dans ce pays.

83. Nous attachons la plus grande importance à la normalisation continue des relations entre les Etats de l'Asie du Sud-Est et du Sud, à une tendance croissante qu'ont les pays d'Asie à adhérer aux principes d'une coexistence pacifique d'Etats ayant des systèmes sociaux différents et à se libérer des chaînes des alliances militaires.

84. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la tâche la plus urgente, pour ce qui est de la consolidation de la paix et de la sécurité sur le continent asiatique, consiste encore à éliminer les foyers existants de tension militaire et de conflit.

85. La situation au Moyen-Orient devient de plus en plus explosive. Les entretiens séparés qui se sont déroulés récemment à Camp David, sous l'égide des Etats-Unis, ont clairement montré à nouveau quelles étaient les causes profondes de cette tension croissante. Les résultats de ces entretiens ont été dûment appréciés par l'opinion publique arabe éclairée, qui y a vu une tentative nouvelle d'imposer au monde arabe une solution visant à favoriser les desseins expansionnistes d'Israël et de ses protecteurs, ainsi qu'une mesure dangereuse qui ouvre la voie à la pénétration des forces impérialistes dans cette région, à des fins stratégiques de longue portée.

86. Le Gouvernement de la République populaire mongole continue d'estimer qu'un règlement équitable du problème du Moyen-Orient ne peut être réalisé que grâce aux efforts concertés de toutes les parties intéressées sur la base du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, en assurant également les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à créer son propre Etat, en préservant aussi la sécurité de tous les Etats de la région. Le moyen principal

d'arriver à une solution d'ensemble de ce problème reste une relance de la Conférence de la paix de Genève avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

87. La République populaire mongole se prononce pour le strict respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre et de son statut de non-alignement. Nous continuons d'estimer que, pour aboutir à une solution efficace et rapide du problème de Chypre, il serait important de tenir une conférence internationale sur Chypre, sous les auspices des Nations Unies et sur la base des décisions prises par l'Organisation.

88. La situation dans la péninsule de Corée, dont la partie sud est devenue la tête de pont des incursions agressives des milieux impérialistes, est lourde de menaces graves pour la paix et la sécurité non seulement de l'Extrême-Orient, mais de l'Asie tout entière.

89. Il convient d'entreprendre de nouveaux efforts pour assurer au plus tôt la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui prévoit le retrait des troupes étrangères qui se trouvent en Corée du Sud, la dissolution du "Commandement des Nations Unies" et le remplacement de l'Accord d'armistice par un accord de paix permanent [résolution 3390 B (XXX)].

90. Le Gouvernement de la République populaire mongole appuie fermement les propositions de la République populaire démocratique de Corée visant à l'unification de la Corée, conformément aux aspirations du peuple coréen ainsi qu'aux intérêts de la paix et de la sécurité en Asie et dans le reste du monde.

91. Exprimant l'inquiétude que lui inspire l'aggravation de la situation en Indochine, à la suite des visées des forces de l'hégémonie, la délégation mongole, comme bien d'autres, affirme que les problèmes qui se posent doivent être réglés par des moyens pacifiques, à la table de négociation, comme le propose la partie vietnamienne.

92. La communauté mondiale est fort inquiète de l'aggravation de la situation sur le continent africain, due aux visées toujours accrues des milieux dirigeants de l'OTAN contre les forces de libération nationale et les Etats progressistes.

93. Les milieux impérialistes, complices des régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud, font tout pour conserver leurs positions sur ce continent si riche en ressources naturelles et, dans ce but, ils recourent à toutes les mesures possibles, y compris des actions militaires collectives contre les Etats africains indépendants. Tout cela est camouflé par des manoeuvres néo-colonialistes.

94. La stratégie politique des néo-colonialistes consiste à ébranler l'unité des Etats africains et à porter des coups aux régimes progressistes et démocratiques du continent.

95. Le peuple mongol manifeste sa solidarité internationaliste à la République populaire d'Angola, à la République populaire du Mozambique, à l'Ethiopie socialiste et aux autres Etats africains progressistes, qui défendent avec dignité leur indépendance nationale et leurs

réalisations démocratiques contre les activités hostiles de la réaction extérieure et intérieure. Notre peuple soutient aussi la juste lutte des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud pour la libération nationale et sociale et contre le racisme et l'apartheid.

*M. Liévano (Colombie) reprend la présidence.*

96. Il est absolument indispensable d'assurer la mise en oeuvre de toutes les résolutions des Nations Unies concernant l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'apartheid et, plus particulièrement, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

97. L'élément le plus important du mouvement de libération, à l'heure actuelle, est la lutte des pays en développement pour l'élimination du pernicieux héritage du colonialisme — le retard économique — en vue de renforcer leur indépendance économique et d'établir un nouvel ordre économique international. L'absence de progrès effectifs aux négociations du soi-disant dialogue Nord-Sud, de même que l'impasse totale que connaît le travail du Comité qui a été constitué pour favoriser ces négociations, démontrent une fois de plus que les principales puissances capitalistes répugnent à aller au-devant des exigences légitimes des pays en développement et s'efforcent de conserver des relations économiques inégales, léguées par l'époque de la domination coloniale.

98. La République populaire mongole, qui jouit des bienfaits des relations entre Etats socialistes, fondées sur les principes de l'égalité, des avantages et de l'assistance mutuels comprend fort bien la légitimité des revendications et de la lutte des pays en développement en vue de restructurer leurs relations avec le monde capitaliste sur la base de l'égalité des droits et des avantages mutuels.

99. Nous voudrions noter que l'introduction de changements sociaux et économiques profonds dans les pays en développement, y compris le développement du secteur public de leur économie nationale, la poursuite d'une réforme agraire destinée à créer une base progressiste pour la production et la répartition publiques, pourraient constituer un instrument efficace dans la solution de leurs problèmes économiques et autres problèmes complexes. L'encouragement et l'expansion de la coopération économique entre les pays en développement et le système d'économie socialiste constitueraient une base solide permettant de renforcer leur économie nationale et aussi intensifier l'efficacité de la lutte pour l'établissement de relations économiques nouvelles et justes à l'échelle mondiale.

100. La République populaire mongole attache une grande importance aux activités que déploie l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la sécurité et la coopération internationales. Nous sommes pour un accroissement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation dans ce domaine, sur la base du strict respect et de la mise en oeuvre des dispositions de la Charte.

101. Nous voudrions espérer que la session actuelle de l'Assemblée générale contribuera pour beaucoup à favoriser et à diffuser plus encore le processus de détente inter-



nationale et à raffermir la confiance et la compréhension mutuelles entre les Etats.

102. A cet égard, notre délégation se félicite chaudement de l'initiative prise par la délégation de la République populaire de Pologne, qui a soumis à l'examen de la présente session un projet de déclaration sur la formation des peuples à la paix.

103. En conclusion, je voudrais donner à tous les membres de l'Assemblée l'assurance que la délégation mongole n'épargnera aucun effort pour contribuer, par tous les moyens possibles, au succès des travaux de la présente session.

104. M. VANCE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à ces fonctions importantes.

105. Nous avons tous appris ce matin, avec stupeur et tristesse, le décès soudain du pape Jean Paul I<sup>er</sup>. Sa mort prive le monde d'un dirigeant sage et plein de compassion, dont le ministère, bien que bref, promettait déjà beaucoup.

106. Il y a une génération, l'Organisation des Nations Unies était créée par des hommes et des femmes qui partageaient une vision : ils ont vu la nécessité, après la guerre, de créer des institutions internationales plus fortes, capables d'éteindre les flammes du conflit et d'élever les nations et les peuples à un nouveau niveau de bien-être matériel; ils ont vu le besoin d'accorder l'autodétermination à des millions de personnes, et ils ont vu le besoin, pour la communauté mondiale, de condamner fermement la répression, la discrimination et le déni des droits de l'homme.

107. Les hommes et les femmes qui se sont réunis à San Francisco en 1945, ont su voir plus loin que les divergences et les divisions du moment. Ils ont osé voir le monde tel qu'il pouvait être : un monde où ceux qui ont faim pourraient manger, où ceux qui sont pauvres pourraient échapper à la dégradation de la pauvreté, où la diplomatie entre les nations remplacerait partout la violence entre les nations, et où les ressources du monde seraient utilisées de manière efficace et partagées équitablement.

108. Dans les années qui ont suivi, les Nations Unies, travaillant dans cette vision, ont beaucoup accompli. Elles ont joué un rôle indispensable dans le processus de la décolonisation pacifique, en désamorçant les tensions entre les nations grâce à leurs missions de paix et en favorisant un véritable progrès économique et social.

109. Aujourd'hui, les Membres de cette organisation partagent encore cette vision commune et nous comprenons bien mieux qu'auparavant que nous avons la même destinée, qu'aucune nation agissant seule ne peut assurer à son peuple la paix et la sécurité économique et que l'avenir de chacune de nos nations repose sur l'avenir de toutes les autres.

110. Notre tâche actuelle est de trouver la volonté politique d'agir de concert pour atteindre l'objectif que nous partageons tous, pour aller au-delà de la rhétorique de l'interdépendance et de commencer à reconnaître ses conséquences inéluctables pour les intérêts nationaux de chacun d'entre nous.

111. Nous devons édifier un nouveau consensus autour de cette proposition : au cours de cette ère nouvelle chaque nation, lorsqu'elle prend ses décisions à l'égard de problèmes immédiats, doit jauger avec plus de soin qu'auparavant des intérêts à long terme dans une communauté mondiale saine. Car, ce n'est que grâce à la coopération et aux compromis, à court terme, que nous pourrions préserver notre avenir à long terme.

112. En ce qui concerne les problèmes cruciaux, les prochains mois vont nous mettre en face de tournants décisifs, dont l'importance est difficilement calculable, qu'il s'agisse des négociations sur le Moyen-Orient, l'Afrique australe, le commerce, le contrôle des armements, et sur de nombreux autres problèmes urgents au sujet desquels des progrès réels ont été réalisés. Si des progrès ne sont pas accomplis d'une manière continue, nous risquerions de perdre le bénéfice des résultats obtenus.

113. Cela ne s'applique pas à une seule nation ni à un groupe de nations mais à chaque nation, y compris la mienne.

114. La solution des dangereux différends régionaux et les progrès dans la limitation des armements doivent figurer au premier plan des préoccupations immédiates de l'ordre du jour international. Je reviendrai sur ces questions plus tard. Mais nous ne pouvons concentrer ainsi notre énergie sur la diplomatie politique de la paix internationale, pour essentielle qu'elle soit, car nous risquerions de découvrir trop tard que les injustices internationales, la pauvreté et l'injustice à l'intérieur des nations rendent impossible la paix entre nations.

115. Aussi, permettez-moi de faire porter essentiellement mes commentaires sur les questions qui concernent de si près la vie des hommes sur notre planète, je veux parler de la sécurité économique, du développement équitable des ressources terrestres et de la liberté des individus.

116. Des progrès économiques partagés exigent un consensus mondial sur les bénéfices de la coopération parmi les nations. La coopération et le compromis sont souvent difficiles. Les problèmes économiques que nous partageons exigent des efforts à long terme, mais nous sommes tous tenus par des préoccupations nationales qui appellent une attention immédiate. Les problèmes que nous partageons ont des répercussions si étendues qu'une solution ne peut être trouvée par une seule nation ou par un groupe de nations. Ces problèmes exigent plus que des accords généraux; l'utilisation de ressources techniques et financières est nécessaire. Un débat sur des textes stériles ne nourrira jamais ceux qui ont faim et ne pourra pas trouver des emplois pour les chômeurs. Seule une action commune pourra être efficace. Chacun doit apporter sa contribution pour le profit de tous.

117. Il y a seulement trois ou quatre ans, des tensions extraordinaires existaient entre le Nord et le Sud. De chaque côté on se méfiait profondément des motivations de l'autre partie. Chacun avait des perceptions profondément différentes des besoins et des priorités mondiaux. Mais ces différences ont diminué. Depuis la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, que ce soit grâce à la quatrième session de la CNUCED, à la Conférence sur la

coopération économique internationale, ou aux réunions de cette assemblée, sans oublier les efforts importants qui ont été déployés tant à l'Organisation de coopération et de développement économiques qu'au cours de sommets économiques, un accord a pu être réalisé sur plusieurs des questions fondamentales relatives au nouvel ordre économique international.

118. Nous avons tous reconnu la nécessité d'éliminer la pauvreté dans tous les pays. Les courants d'aide à des conditions de faveur ont été accrus. Nous accordons plus d'attention à la production des denrées alimentaires. La satisfaction des besoins économiques essentiels est devenue une plus grande priorité dans la communauté internationale.

119. Nous avons reconnu qu'il était urgent d'accélérer la croissance économique d'une manière équitable et non inflationniste. Les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, qui se déroulent à Genève, en sont à leur stade final. Nous discutons des principes généraux pour les investissements internationaux. Les courants de capitaux privés augmentent. Les facilités prodiguées par le FMI ont été élargies et des discussions sont en cours afin de développer les facilités des banques de développement multilatéral.

120. Nous savons tous qu'il était nécessaire de réduire l'instabilité et l'incertitude économiques. Le FMI joue un rôle primordial en permettant le financement de la balance des paiements à ceux qui ont été le plus sévèrement touchés par les bouleversements récents de l'économie mondiale. Nous sommes engagés dans des discussions sérieuses sur une grande variété de produits de base, y compris un système de réserve nationale de céréales coordonné sur le plan international.

121. Nous avons tous reconnu qu'il était nécessaire de favoriser des ajustements harmonieux pour les travailleurs et les entreprises qui ont le plus supporté le choc des circonstances économiques fluctuantes. La Conférence économique au sommet de Bonn, cette année, a rendu évident le fait que nous devons redoubler d'efforts dans ce sens.

122. Comme nous avons accompli beaucoup de chemin, la route qui nous attend est encore plus semée d'embûches, car ce sont les questions les plus difficiles qui restent à résoudre. Pour garder notre avance, nous devons être guidés par trois principes essentiels au cours des discussions Nord-Sud des mois à venir. Premièrement, toutes les nations doivent résister à la tentation de résoudre leurs propres problèmes économiques aux dépens des autres. Nous devons modeler nos politiques internes tout autant sur la base des besoins mondiaux que sur celle des besoins nationaux. Deuxièmement, toutes les nations qui ont leur juste part de responsabilités doivent pouvoir profiter d'une économie mondiale saine. Troisièmement, enfin, toutes les nations doivent aborder les négociations économiques internationales dans un esprit de concertation.

123. Ces principes ne vont pas résoudre d'eux-mêmes les problèmes qui nous attendent. Mais, s'ils ne sont pas généralement acceptés, il ne saurait y avoir de progrès véritables. Souscrire à ces principes permettra d'éviter que

des négociations critiques ne se polarisent ou ne se transforment en épreuves de volonté tournées contre nous.

124. Permettez-moi maintenant de discuter de plusieurs de ces problèmes essentiels au sujet desquels l'application de ces principes fera la différence entre le succès et l'échec.

125. L'un des efforts collectifs récents face aux problèmes économiques que nous partageons a été la mise en place du "Comité plénier", c'est-à-dire le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Ce comité a la possibilité d'étudier les questions économiques, d'une manière globale, et de dégager les priorités à long terme. Les Etats-Unis l'appuient fermement. A sa réunion du mois de mai, il a réalisé certains progrès pour identifier quelques points d'accord importants entre pays industrialisés et pays en développement. Des discussions de fond importantes, qui se sont déroulées au sein du Comité, ont eu un impact sur la réunion ministérielle des 14 et 15 juin de l'Organisation de coopération et de développement économiques et sur la Conférence économique au sommet de Bonn. Nous partageons, bien sûr, la déception des autres délégations devant le fait qu'une impasse de procédure, survenue au début du mois, a interrompu les travaux du Comité.

126. Depuis la rencontre du mois de septembre, nous avons examiné avec soin les déclarations qui ont pu être faites sur la question. Nous avons pris note, en particulier, de la déclaration faite par le Président du Comité, le 8 septembre, et sa déclaration à la presse du 11 septembre, et avons tenu compte des consultations qui ont suivi. On reconnaît maintenant, d'une manière générale, que le Comité n'est pas destiné à trouver des solutions concrètes aux problèmes dont s'occupent encore d'autres organes. Il doit plutôt s'efforcer d'arriver à des conclusions au sujet de problèmes fondamentaux ou cruciaux et seulement dans la mesure où tous les membres seront disposés à prendre une décision.

127. Nous sommes certains que, sur la base de ces déclarations, il existe maintenant un accord de procédure suffisant pour permettre de reprendre les travaux de base, comme l'a proposé le Président à la fin des consultations officieuses, le 6 septembre [voir A/33/34, deuxième partie, annexe A].

128. Je me réfère, à présent, à la question du commerce. L'esprit qui doit guider nos travaux au Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale s'applique également à notre politique commerciale. Le monde en développement ne se trouve plus désormais à la périphérie du commerce mondial. De plus en plus, la croissance des pays en développement est importante pour la santé des pays industriels.

129. Tout engagement de libérer les échanges est, cependant, extrêmement fragile. Il est tentant, pour une nation, d'utiliser les restrictions commerciales pour exporter ses difficultés économiques. Il est souvent facile d'éviter des ajustements qui sont bénéfiques à long terme mais qui, à court terme, présentent des problèmes difficiles pour les travailleurs et l'industrie.

130. Nous devons nous inquiéter des pressions protectionnistes montantes, mais nous devons également recon-

naître que le commerce mondial s'est développé remarquablement bien au cours de ces dernières années. En dépit d'une profonde récession, au début des années 70, nous avons non seulement évité les guerres commerciales que nous avons connues dans les années 30, mais nous avons poursuivi des négociations pour libéraliser et améliorer le mécanisme du commerce mondial. Notre capacité de conclure avec succès ces négociations commerciales est, cette année, un test critique pour ce qui est de notre engagement à adopter un régime commercial ouvert. Un accord stimulera la production, fournira du travail et aidera à réduire l'inflation.

131. Outre les efforts que nous faisons pour développer le commerce, les Etats-Unis respecteront leur engagement d'aider les nations en développement grâce à diverses mesures, y compris — lorsque cela se révélera approprié — un traitement spécial et plus favorable. A notre tour, nous espérons que les pays en développement qui le pourront contribueront à la libération du commerce en améliorant l'accès à leurs marchés. Cette amélioration de l'accès aux marchés ne sera pas seulement bénéfique pour les pays industriels, elle sera plus importante encore pour de nombreux pays en développement.

132. Enfin, nous pensons que, dans le commerce comme dans d'autres domaines, les pays en développement devraient avoir leur mot à dire lorsqu'il s'agit de déterminer les politiques qui les intéressent. Nous avons encouragé leur pleine participation aux négociations commerciales multilatérales de Genève. Nous demandons instamment aux pays en développement, notamment à ceux qui jouent un grand rôle dans le commerce international, de participer activement aux travaux du GATT et aux accords qui résulteront des négociations de Genève, afin que leurs intérêts soient pleinement représentés.

133. J'en arrive maintenant aux produits de base. Un élément essentiel du commerce, pour la plupart des pays en développement, est l'exportation de leurs produits de base. A la quatrième réunion de la CNUCED, nous avons accepté d'intensifier notre effort collectif afin de traiter les problèmes concernant les produits de base. Les progrès n'ont pas toujours été aussi rapides que nous l'aurions voulu, mais cela a généralement reflété la complexité technique des questions relatives aux produits de base, plutôt qu'un manque de volonté politique et de bonne foi. Nous continuerons de travailler à des accords de stabilisation et à d'autres mesures destinées à renforcer les marchés des produits de base.

134. Permettez-moi d'affirmer que nous estimons qu'un fonds commun bien conçu pourrait jouer un rôle utile dans l'allègement des problèmes des produits de base. Un fonds bien structuré fournira des avantages économiques pour les pays participants. Nous reconnaissons également que l'établissement d'un fonds est d'une importance politique primordiale pour le dialogue Nord-Sud en général.

135. Nous coopérerons avec les autres pays pour mener à bien les négociations sur le fonds commun. Les récentes consultations sur ce sujet ont fait apparaître une convergence des points de vue sur certaines questions. Tous sont d'accord qu'un fonds peut jouer un rôle utile en réduisant, d'une façon générale, les coûts financiers des stocks tampons qui permettent efficacement de stabiliser les prix.

136. En outre, on reconnaît de plus en plus l'importance qui s'attache à l'encouragement à une productivité améliorée et à une commercialisation plus efficace de nombreux produits de base. Un "deuxième guichet" du fonds commun, basée sur des contributions volontaires et opérant suivant des directives concertées, serait un mécanisme approprié. Nous sommes disposés à négocier, avec flexibilité, sur cette question comme sur d'autres, si toutes les parties adoptent une façon de faire similaire.

137. Alors que des progrès ont été accomplis dans certains domaines, il existe encore des divergences importantes. Toutes les parties présentes à la table de Conférence devront revoir leur position, mais nous sommes convaincus que, grâce à un esprit de conciliation mutuel, un accord peut être obtenu.

138. Comme en matière de commerce, un accroissement des ressources en direction du monde en développement doit faire partie d'un système international de responsabilités partagées.

139. Nous ne devons pas penser aux transferts des ressources comme à un sacrifice de la part des donateurs, ou à un avantage unilatéral pour les bénéficiaires. Les transferts de ressources sont un investissement économique dans l'avenir de tous les pays. Ils contribueront à la croissance économique mondiale, à un élargissement du commerce et à une prospérité plus grande pour tous.

140. Mon pays s'est engagé à augmenter nos contributions aux efforts de développement multilatéraux et bilatéraux. Nous l'avons déjà fait au cours de l'année passée : nos engagements multilatéraux ont augmenté de 31 p. 100 et notre programme bilatéral a augmenté de 20 p. 200. Parce que nous avons le ferme propos de voir le fonds d'aide des Etats-Unis utilisé de manière efficace, nous allons concentrer nos efforts sur les pays où des programmes ont pour but de répondre plus directement aux besoins essentiels de la population.

141. Les Etats-Unis sont fermement convaincus que l'objectif clef de l'assistance étrangère doit avoir pour but de répondre aux besoins essentiels de l'homme. Nous reconnaissons que les nations auront, dans la recherche de cet objectif, des priorités de développement différentes. Que l'accent soit mis sur une amélioration de la productivité des pauvres, sur l'accroissement de la production alimentaire, sur l'amélioration de la santé ou sur l'expansion de l'industrie créatrice d'emplois, l'élément critique, dans chaque nation, est que tous les ressortissants, hommes et femmes, participent activement à la croissance de leurs nations et en soient les bénéficiaires.

142. Enfin, nous sommes au courant des problèmes de la dette que connaissent nombre des pays moins développés. Nous recevons prochainement de notre Congrès l'autorisation de procéder à un ajustement rétroactif de certains termes de l'aide, ce qui nous permettrait d'aider ceux qui en ont le plus besoin.

143. Au moment où nous travaillons tous ensemble pour promouvoir un développement économique, nous devons également nous assurer que les ressources de ce monde sont partagées de façon équitable. Quatre questions requièrent



notre attention immédiate. Notre première priorité est d'assurer une alimentation suffisante et des prix agricoles stables pour tous les peuples. Quatre ans se sont écoulés depuis la convocation de la Conférence mondiale de l'alimentation, où nous nous sommes mis d'accord sur les mesures à prendre à l'avenir<sup>5</sup>. Mais, malgré nos efforts, les problèmes fondamentaux demeurent : la production alimentaire arrive difficilement à croître au même rythme que la population; les carences alimentaires augmentent dans de nombreux pays; les négociations sur les réserves de céréales traînent en longueur, sans succès. Nous estimons que des progrès doivent être réalisés.

144. Les Etats-Unis ont constitué un fonds de réserve de céréales de 9 millions de tonnes, détenu par les fermiers. Nous avons proposé à notre Congrès la création d'une réserve de blé internationale de 6 millions de tonnes pour les cas d'urgence, afin d'assurer les besoins alimentaires urgents des pays en développement. Nous avons l'intention de maintenir notre aide alimentaire au niveau fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation.

145. Nous continuerons d'appuyer les activités des organisations internationales qui s'occupent de la production alimentaire comme le Fonds international de développement agricole, et nous avons l'intention de faire de l'aide alimentaire un instrument plus efficace de l'assistance au développement.

146. Je propose que cette assemblée passe en revue la situation alimentaire mondiale afin de relever les obstacles actuels au progrès et de redonner son caractère d'urgence à la satisfaction des besoins essentiels de l'humanité. Nous ne devons pas nous laisser leurrer par les bonnes conditions atmosphériques et les récoltes abondantes. Une autre tragédie est inévitable si nous n'agissons pas maintenant.

147. Deuxièmement, nous devons agir maintenant pour trouver de nouvelles ressources d'énergie afin d'éviter une transition difficile à une période où les combustibles tirés des fossiles n'existeront plus en abondance. Cette tâche a plusieurs dimensions.

148. Il faut accroître la production de pétrole et de gaz, et nous devons améliorer la conservation des sources d'énergie, notamment aux Etats-Unis. La Banque mondiale a augmenté ses prêts pour aider les pays en développement à accroître leurs sources de combustibles tirés des fossiles. Nous nous en félicitons et nous encourageons aussi les banques régionales de développement à apporter leur aide dans ce but.

149. Le développement de l'énergie nucléaire sera aussi essentiel à l'avenir de bien des pays. Nous espérons que l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire débouchera sur un consensus sur les techniques nucléaires exemptes de tout risque grave de prolifération d'armes nucléaires. Mon gouvernement appuie le développement d'énergie nucléaire assorti de garanties, y compris des fournitures assurées de combustibles nucléaires. Les nations en développement devraient, bien sûr, participer à

la création et à la gestion des institutions qui sont à la base d'un régime international d'énergie nucléaire.

150. Une attention prioritaire doit être accordée au développement de sources d'énergie renouvelables. Beaucoup de techniques existent déjà pour utiliser l'énergie solaire, éolienne et géothermique. Nous pouvons tous bénéficier de ces techniques, mais il faudrait faire un effort particulier pour répondre aux besoins des pays les plus pauvres.

151. Les Nations Unies ont aujourd'hui deux possibilités de continuer à jouer un rôle important. Les Etats-Unis appuient la proposition de convoquer une conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie<sup>6</sup>. Il pourrait en résulter un effort mieux coordonné des Nations Unies dans le domaine de l'énergie et des priorités mieux définies. La Conférence pourrait aussi donner des renseignements à jour sur la technique de l'énergie renouvelable et examiner le rôle du secteur privé dans le développement de l'énergie. Le PNUD pourrait aussi aider davantage les nations à évaluer leur propre potentiel d'énergie renouvelable, financer des essais de techniques nouvelles et fournir une assistance technique et une aide à la formation pour une gestion efficace de l'énergie.

152. Les Etats-Unis sont disposés à prendre part à l'effort mondial majeur pour développer de nouvelles sources d'énergie. Nous élargirons nos programmes d'assistance dans ce domaine. Nous intensifierons la recherche nationale, au profit de toutes les nations, et nous élargirons les programmes communs d'énergie dont nous pourrions, nous aussi, tirer également profit.

153. Troisièmement, nous devons nous efforcer de mener à bien les négociations sur le droit de la mer. La question est de savoir si cette vaste partie du globe sera une arène de conflit ou de coopération. Des progrès considérables ont été faits sur plusieurs points au cours de ces négociations. Néanmoins, ces résultats ont souffert de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons en ce qui concerne l'exploitation des fonds marins. La base d'une solution équitable existe déjà, et elle est largement acceptée. Elle permet à tous de bénéficier pleinement de l'exploitation des fonds marins, les entreprises privées et internationales étant autorisées à participer à cette exploitation, dans des conditions de concurrence. Une solution mutuellement acceptable s'impose, et nous croyons qu'elle est possible. Il ne reste plus beaucoup de temps pour parvenir à une solution concertée. Sans elle, l'exploitation des fonds marins se fera, mais en l'absence d'un système adopté sur le plan international. Ceci serait moins satisfaisant qu'un régime international largement appuyé.

154. Quatrièmement, enfin, il y a la question critique de la meilleure façon d'utiliser la science et la technique pour le bien de l'humanité. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui aura lieu l'année prochaine à Vienne, se concentrera sur la question de savoir comment tous les pays peuvent contribuer, par leur savoir, au développement mondial. Il sera particulièrement important de trouver des moyens d'aider les nations en développement à accroître

<sup>5</sup> Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3).

<sup>6</sup> Voir résolution 1978/61 du Conseil économique et social.

leur capacité de créer, de sélectionner et d'appliquer des techniques aux fins de leurs propres priorités de développement. Nous contribuerons aux travaux de la Conférence et nous espérons en tirer profit.

155. En outre, pour aider à mobiliser les capacités et les connaissances techniques de notre nation, pour le développement des autres, nous avons l'intention de créer, dans l'année qui vient, une nouvelle fondation pour la coopération technique internationale.

156. Le but ultime de toute notre politique est de rehausser la dignité de l'homme. Le droit à l'alimentation, au logement, à une éducation appropriée, à la santé, autant de droits qui se trouvent au coeur de notre approche des questions économiques, sont vides de sens sans les libertés politiques et civiles : être à l'abri de la torture, des mauvais procédés du gouvernement, être libre de pratiquer son culte, de voyager, de parler sans crainte, de participer aux affaires de son gouvernement. Il n'y a nullement incompatibilité entre les droits économiques, politiques et civils; il n'y a pas à choisir entre eux, ils se renforcent les uns les autres.

157. Nous commémorons en cette assemblée le trentième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme. Dag Hammarskjöld a dit qu'elle était un document vivant. Nous sommes tenus de garder vivant ce document dans toutes nos nations et, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons renforcer le mécanisme international qui sert à promouvoir toute la gamme des droits de l'homme, y compris les droits politiques et économiques.

158. Nous avons fait des progrès importants l'année dernière. Plus que jamais auparavant, les droits de l'homme se trouvent au coeur du débat international. Mais il reste encore beaucoup à faire. L'Assemblée devrait faire le bilan des activités des diverses institutions des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme. Au cours de cette session nous devons décider de rendre la torture étrangère à l'expérience de toutes les nations et de conclure un accord international pour la proscrire. Nous devons nous assurer que nous faisons tout ce que nous pouvons pour mettre fin à des situations qui sont l'équivalent du génocide, et nous devons nous demander ce que chacun d'entre nous peut faire de plus pour que la Déclaration universelle reste vivante — amnistier les prisonniers objecteurs de conscience assurer une procédure judiciaire régulière pour tous et favoriser la justice sociale et l'égalité pour nos peuples.

159. En outre, le sort d'un groupe d'individus, les réfugiés, exige une compassion particulière. Nous demandons instamment à toutes les nations d'accroître leur appui au travail humanitaire vital réalisé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

160. Le problème des réfugiés n'est pas limité à une seule région. En Afrique seulement, deux millions environ d'êtres humains sont maintenant hors de leur terre natale. Nous devons faire davantage pour leur donner les moyens de vivre, la sécurité et un espoir réaliste de retour dans leur foyer.

161. En Asie du Sud-Est, des centaines de nouveaux réfugiés d'Indochine arrivent tous les jours, et certains

risquent leur vie pour traverser les frontières tandis que d'autres prennent la mer dans n'importe quelle embarcation. Nous demandons instamment que des efforts plus grands soient réalisés afin de leur accorder asile. Nous espérons que le Haut Commissaire envisagera la convocation d'une conférence internationale dans un très proche avenir pour chercher des solutions humaines au sort désespéré de ces réfugiés.

162. Nous proposons qu'ensuite la question soit examinée par une conférence générale sur le problème mondial des réfugiés.

163. J'en viens maintenant au maintien de la paix sur le plan international. Trop souvent, l'angoisse des déracinés est un sombre témoignage de notre échec collectif à réaliser la paix internationale. Les conflits et la guerre sont les ennemis des droits fondamentaux dont je viens de parler. Aujourd'hui, mon gouvernement et plusieurs de ceux qui sont assemblés ici se trouvent activement engagés sur la voie de la paix dans les zones troublées du monde.

164. Les accords auxquels on est parvenu à Camp David<sup>7</sup> permettent d'espérer qu'un tournant a été enfin atteint au Moyen-Orient. Les accords auxquels ont abouti l'Égypte et Israël avec une participation active des États-Unis d'Amérique forment le cadre d'un règlement global de paix. Il reste encore beaucoup à faire lors des étapes suivantes des négociations, mais on a progressé de façon marquante en ce qui concerne la solution des problèmes difficiles qui se trouvent au coeur de 30 ans d'hostilité entre les Arabes et Israël. Au fur et à mesure que les négociations se poursuivront sur la base du cadre établi à Camp David, un processus dynamique, susceptible de modifier profondément les attitudes sur des questions qui restent encore à résoudre, sera amorcé. Ce processus permettra de se rapprocher sensiblement des objectifs arabes tout en protégeant la sécurité d'Israël. Nous espérons que les Membres de l'Organisation apporteront leur plein appui à cette tâche d'édification d'une paix juste et durable selon ce cadre.

165. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Congrès, le 18 septembre, le président Carter a présenté les principaux éléments des accords de Camp David. Comme l'a dit le Président, notre position historique au sujet des colonies de peuplement dans les territoires occupés est restée constante. Comme il l'a dit aussi, aucun accord de paix ne sera juste et sûr si l'on ne résout pas le problème des Palestiniens dans le sens le plus large. Nous croyons qu'il faut donner au peuple palestinien l'assurance que les Palestiniens et leurs descendants pourront vivre dans la dignité et la liberté, et qu'ils auront la possibilité de se réaliser sur le plan économique et de s'exprimer sur le plan politique. Les accords de Camp David stipulent que la solution négociée doit reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien.

166. Les accords de Camp David sont un point de départ solide vers la réalisation, en termes réels, de ces objectifs

<sup>7</sup> Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978. Pour les textes en anglais, voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington (D. C.), Government Printing Office, 1978, vol. 14, n° 38, p. 1523 à 1528.

pour les Palestiniens. Sur la rive occidentale et à Gaza, il est prévu que l'occupation israélienne prendra fin et que l'on mettra en place une autorité gouvernante autonome. Cela peut être fait dans l'espace de quelques mois. Ainsi, pour la première fois, les Palestiniens auront la possibilité de se gouverner dans le cadre qui a été déterminé.

167. Le Cadre convenu à Camp David donne également aux Palestiniens un rôle vital dans la structuration de leur destin, en reconnaissant qu'ils doivent participer à tous les aspects des négociations qui détermineront leur avenir. Les Palestiniens participeront aux négociations visant à établir leur autorité autonome, à celles ayant pour but de déterminer le statut définitif de la rive occidentale et de Gaza, et à celles devant aboutir à un traité de paix jordano-israélien. Enfin, l'accord sur le statut définitif de la rive occidentale et de Gaza sera soumis au vote des représentants des habitants pour ratification ou refus. Ces mesures ont lancé un processus politique de la plus haute importance pour tous les Palestiniens.

168. Les accords de Camp David se concentrent sur les moyens d'établir l'autonomie pour les Palestiniens qui vivent sur la rive occidentale et à Gaza, mais les trois dirigeants réunis à Camp David ont également clairement reconnu que le problème des Palestiniens qui vivent en dehors de ces régions doit aussi être abordé. Nous reconnaissons que ce problème a des dimensions aussi politiques qu'humanitaires qu'il faut résoudre en tant que partie intégrante d'un règlement durable de paix. Lorsque les accords de Camp David demandent la solution du problème palestinien dans tous ses aspects, ils reconnaissent et englobent ce fait central. Au fur et à mesure que les institutions politiques d'autonomie se dessineront sur la rive occidentale et à Gaza, grâce à des négociations entre les parties, les rapports entre ces institutions et les Palestiniens qui vivent en dehors de la région devront être définis, y compris la question de l'admission de réfugiés palestiniens sur la rive occidentale et à Gaza.

169. Le Cadre prévoit l'établissement d'un comité chargé de décider des modalités d'admission sur la rive occidentale et à Gaza de personnes déplacées au cours de la guerre de 1967. Pour la première fois, les parties au conflit — l'Égypte et Israël — ont accepté de travailler ensemble et avec d'autres parties intéressées afin d'établir des procédures concertées permettant de résoudre le problème des réfugiés de manière rapide, juste et permanente.

170. Comme l'a dit le président Carter, dans le discours qu'il a fait devant le Congrès, les États-Unis se sont irrévocablement engagés à trouver une solution satisfaisante au problème des réfugiés palestiniens. Nous jouerons un rôle actif dans la solution de ce problème. Une solution doit refléter les résolutions pertinentes des Nations Unies en ce qui concerne les réfugiés. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'accorder son appui à l'Égypte et à Israël, en vue d'établir d'urgence des procédures permettant de traiter de cette question sous tous ses aspects. La communauté internationale devrait participer à un programme tendant à favoriser le développement économique de la rive occidentale et de Gaza, ainsi qu'à aider les réfugiés qui vivent ailleurs.

171. Nous sommes fermement décidés à arriver à un règlement juste et équitable de la question du Moyen-

Orient, dans tous ses aspects; nous espérons que le peuple palestinien saisira cette occasion historique. Nous espérons que les peuples du Moyen-Orient reconnaîtront qu'il faut absolument amorcer maintenant le processus de négociation — et ne pas s'arrêter jusqu'à ce que la dernière question soit résolue. Nous prions instamment les autres parties intéressées de s'associer, sans délai, aux négociations.

172. Alors que le processus de paix au Moyen-Orient se déroule, il est vital de sauvegarder l'efficacité du rôle de maintien de la paix que joue là-bas l'Organisation des Nations Unies. Il est d'importance critique que les mandats des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix sur les hauteurs du Golan [FNUOD] et dans le Sinai [FNUE] soient renouvelés cet automne. Jusqu'ici, ces forces ont aidé toutes les parties à éviter un renouvellement des hostilités; elles doivent maintenant rester pour aider à instaurer une paix stable.

173. Qu'il me soit permis maintenant de passer brièvement en revue d'autres différends régionaux d'importance majeure.

174. Au Liban, il continue d'y avoir des combats et de tragiques pertes de vies humaines. La FINUL, au Sud-Liban, a beaucoup fait pour aider à stabiliser la situation dans cette partie du pays, et nous demandons à tous d'appuyer cette entreprise afin d'aider à restaurer l'autorité libanaise. Ailleurs au Liban, l'affrontement et les tensions se poursuivent à un degré très élevé. Le président Carter a indiqué très clairement, dans son allocution à la session commune du Congrès qui a suivi les réunions au sommet de Camp David et encore hier, qu'il était résolu à ne ménager aucun effort afin d'aider à trouver une solution à la tragédie libanaise. Comme l'a dit le Président, hier, il est temps pour nous d'agir ensemble pour demander une conférence de toutes les parties, afin de tenter de trouver une solution. Cela peut supposer une nouvelle charte pour le Liban.

175. En Namibie, la communauté mondiale se trouve face à un défi fondamental. Je ferai des observations plus complètes à ce sujet, cet après-midi, au Conseil de sécurité<sup>8</sup>. Je me contenterai de dire maintenant que les États-Unis ont le ferme propos de voir la Namibie accéder à l'indépendance, conformément aux propositions du groupe de contact<sup>9</sup> et à la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité. Nous en appelons à l'Afrique du Sud pour qu'elle coopère pleinement avec l'Organisation des Nations Unies, afin que cette occasion critique qui nous est offerte d'un règlement pacifique ne soit pas perdue.

176. En Rhodésie, il est peut-être trop tard pour que la diplomatie puisse agir. Cependant, nous continuerons à travailler avec le Gouvernement du Royaume-Uni, les gouvernements de la région et les parties concernées, afin d'arriver à une solution négociée. Notre conscience et notre raison condamnent le meurtre de civils innocents. Les perspectives de paix en Rhodésie diminueront si la violence augmente.

<sup>8</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, 2087<sup>e</sup> séance.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.



177. A Chypre, il existe maintenant une possibilité d'aider les deux communautés à aplanir leurs divergences et à arriver à une solution juste et durable de ce problème ancien. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle louable en créant une atmosphère qui devrait maintenant rendre possibles des négociations intercommunautaires fécondes. Pour profiter de cette chance offerte, nous nous féliciterions d'un nouvel effort du Secrétaire général, M. Waldheim, pour aider les parties à se mettre d'accord sur une République fédérale de Chypre souveraine, bicommunautaire et non alignée, qui répondrait aux préoccupations du peuple chypriote; nous appuierions cet effort.

178. Dans cet hémisphère, nous devons faire écho aux souffrances de ceux qui sont entraînés dans la violence et l'effusion de sang du Nicaragua. Nous avons offert, avec plusieurs pays d'Amérique latine, d'aider à la médiation de la crise interne du Nicaragua. Nous espérons fermement que toutes les parties intéressées accepteront ces offres et se mettront d'accord sur une procédure équitable de médiation dans laquelle tous pourront avoir confiance. Seule une solution démocratique au Nicaragua — ni répression ni violence — peut mener à une stabilité durable et à une paix authentique.

179. Travaillant de concert à la recherche de solutions pacifiques aux différends régionaux les plus dangereux, nous devons chercher aussi en cette assemblée à renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

180. Et, pendant que l'Organisation travaille à limiter la violence parmi les nations, nous ne devons pas oublier les ravages causés par ceux qui se livrent à des actes de terrorisme à l'encontre d'innocents. Aucune nation agissant seule ne peut trouver de solution adéquate à ce grave problème. L'action collective s'impose.

181. Nous commençons à faire quelques progrès. L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté une résolution importante sur le détournement d'aéronefs [résolution 32/8]. La Déclaration commune sur le terrorisme international, adoptée le 17 juillet 1978 à la Conférence économique au sommet de Bonn<sup>10</sup>, de juillet dernier, a abouti à un accord très nécessaire sur l'asile donné aux pirates aériens. Nous engageons toutes les nations à adhérer à cette déclaration.

182. La quête de la paix et de la sécurité doit dépasser la solution des conflits et la prévention de la violence. La sécurité de tous se trouve renforcée si les nations limitent les armes de la guerre, grâce à des accords mutuellement négociés de contrôle des armes.

183. Nous avons entrepris avec l'Union soviétique et d'autres nations une vaste gamme de négociations sur le contrôle des armes.

184. La conclusion d'un accord sur la limitation des armements stratégiques avec l'Union soviétique est un

objectif fondamental des Etats-Unis. Nous espérons que nous pourrions conclure un accord faisant suite à la deuxième série de négociations sur la limitation des armes stratégiques avant la fin de cette année.

185. Les Etats-Unis espèrent que des progrès pourront bientôt être réalisés dans la conclusion d'un accord général mettant fin aux essais d'armes nucléaires.

186. Des efforts accrus sont extrêmement nécessaires pour empêcher la diffusion des armes nucléaires. Il est important de préparer en détail la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de 1980; de continuer à progresser dans l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire; et de reconnaître l'une des réalisations importantes de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement: la décision par plusieurs puissances nucléaires de s'engager, dans des circonstances précises, à ne pas recourir à l'utilisation d'armes nucléaires contre des Etats non nucléaires. Nous suggérons au Conseil de sécurité de prendre acte de ces engagements.

187. Les Etats-Unis s'efforceront également de répondre à l'appel contenu dans la Déclaration de principe et le Programme d'action de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [voir résolution S-10/2, sect. II et III], portant sur la modération à exercer dans le transfert des armes classiques. Nous discutons activement avec l'Union soviétique de la façon dont nos deux nations pourraient encourager une modération compatible avec le droit légitime à l'autodéfense et aux obligations internationales. Nous sommes encouragés par les nouvelles initiatives, déjà prises, pour favoriser la modération sur une base régionale en Amérique latine et nous sommes prêts à soutenir les efforts similaires des pays d'autres régions.

188. En conclusion, qu'il me soit permis de souligner que, sur toutes les questions que j'ai évoquées aujourd'hui, ce que nous avons en commun l'emporte sur ce en quoi nous différons. Nous partageons la même petite planète. Nous partageons les aspirations humaines à une vie meilleure, à des chances plus grandes de liberté et de sécurité. Et du fait que nous partageons le même destin, nous sommes obligés de résoudre nos différences.

189. Si nous nous attachons avant tout à ces intérêts communs, nous pouvons commencer à découvrir un terrain commun sur lequel nous pourrions avancer ensemble. Nous pourrions, comme l'a dit Jean Monnet, "mettre nos problèmes d'un côté de la table et nous tous de l'autre".

190. La mesure de nos progrès ne sera pas de savoir si nous réaliserons tous nos objectifs pendant cette génération, car cela est certainement impossible. Ce sera de savoir si nous pouvons trouver la volonté d'avancer ensemble, afin que nos enfants profitent de nos efforts et de ce que nous aurons su voir.

191. M. CONSALVI (Venezuela) [interprétation de l'espagnol]: En tant que représentant d'un pays fondamentalement catholique, je souhaite dire ici, devant la communauté mondiale, notre stupeur et notre tristesse à l'annonce de la mort de Sa Sainteté le pape Jean Paul I<sup>er</sup>. Sa

<sup>10</sup> Voir "International Terrorism: Joint Statement, July 17, 1978", *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D. C., Government Printing Office, 1978, vol. 14, n° 29, p. 1308 et 1309.

bienveillance et sa générosité de cœur nous promettaient un pontificat consacré aux humbles de ce monde qui, de toutes parts, réclament leur rédemption sociale et humaine.

192. Le Venezuela, pays qui vous admire, Monsieur le Président, se joint à tous les pays d'Amérique latine pour exprimer sa satisfaction la plus légitime de vous voir présider nos débats. Vous êtes l'un des meilleurs biographes de Simon Bolivar, et le grand historien des luttes de nos peuples; aussi, nous savons dès à présent que ce qu'auront à dire les porte-parole du tiers monde sera accueilli par un président de l'Assemblée générale qui nous comprend, nous entend et partage nos idéaux et nos inquiétudes. Vous faites honneur à votre pays, la Colombie. Vous faites honneur à l'Amérique latine. Vous faites honneur à l'Assemblée générale.

193. Depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, le panorama de risques et de dangers que nous présentait la situation mondiale, il y a un an, loin de voir ses contours s'estomper les a vus se dessiner de façon encore plus préoccupante. D'une manière générale, les conditions minimales ou indispensables, qui rendent possibles des progrès tangibles dans les questions d'intérêts communs, n'ont pas été réunies, ce qui ne nous a pas permis d'aboutir à des conclusions encourageantes à propos de la situation internationale actuelle.

194. Les puissances militaires et économiques ne se sont pas montrées disposées, comme il l'aurait fallu, à entreprendre les grandes transformations susceptibles de favoriser la coexistence harmonieuse entre les peuples. Elles ont poursuivi, sans rien y changer, leur politique de domination et d'exploitation, faisant constamment obstacle aux possibilités de progrès de toute l'humanité vers un monde meilleur.

195. Les relations politiques et économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement sont assombries par les résultats décevants des réunions qui ont eu lieu, l'année dernière, sur plusieurs sujets, et l'on ne peut affirmer que la confiance mutuelle entre le Nord et le Sud ait augmentée.

196. Les querelles politiques et idéologiques se sont intensifiées entre les grandes puissances, en même temps que sont apparus de nouveaux foyers de conflits armés dans certaines régions. La concurrence pour les sphères d'influence se poursuit, de façon implacable, en contradiction avec l'aspiration des peuples, qui souhaitent voir un ordre mondial dans lequel les nations, faibles et puissantes, détermineraient leurs relations et aborderaient leurs problèmes communs avec l'entière participation de tous.

197. Face à tous ces faits, sources de déception et d'angoisse, les principes et les objectifs appuyés par l'Organisation des Nations Unies prennent de plus en plus d'importance; cela d'autant plus qu'ils encouragent la lutte résolue et indomptable des pays du tiers monde, qui cherchent à instaurer un ordre de paix et de justice pour la communauté internationale. Le Venezuela a foi dans l'Organisation des Nations Unies; c'est ce qu'a réaffirmé devant cette assemblée le président Carlos Andrés Pérez, en 1976 :

“L'Amérique latine, au sein du tiers monde, reconnaît et accepte qu'en cette organisation... les [pays] plus

faibles, les petits pays, les peuples sans histoire colonialiste et ceux qui se sont libérés du colonialisme, nous pourrions nous réaliser pleinement, abandonnant la contemplation passive des problèmes du monde et déterminés à participer aux décisions qui définissent et qui définiront l'évolution de la justice internationale<sup>11</sup>.”

198. Nous pensons que, au sein de cette organisation et sous ses auspices, nous pouvons rapprocher les points de vue extrêmes et résoudre les conflits qui gênent la réalisation de la paix et de la justice. Nous pouvons développer un sentiment de solidarité humaine, en dépit de l'incompréhension et de l'intransigeance de quelques-uns. Avec ténacité et persévérance, nous pouvons nous rapprocher de ces objectifs, grâce à une action concertée sur les plans politique, social et économique.

199. Le Secrétaire général fait remarquer, à juste titre, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que lorsque l'on examine les événements mondiaux actuels, on s'aperçoit que, pour aussi imparfaite — ou parfois inefficace — qu'elle soit, l'Organisation des Nations Unies est une nécessité chaque fois plus impérieuse et que

“... Utilisée convenablement, par exemple, l'Organisation des Nations Unies peut être l'instrument idéal pour vaincre une bonne part du sentiment de méfiance et d'insécurité qui rend insolubles tant de problèmes internationaux.” [Voir A/33/1, sect. 1.]

200. Je pense que, au moment où nous commençons nos travaux cette année, nous devons nous souvenir d'un point fondamental : si nous déplaçons un instant notre attention en la faisant passer de la politique contemporaine au domaine de l'histoire, nous constatons que, outre les conflits et les problèmes immédiats plus ou moins graves, notre époque est empreinte d'un sentiment rénovateur et progressiste. Dans ses grandes lignes, le monde présente, à partir de 1945, des caractéristiques et des tendances comparables à celles que l'on rencontrait en Europe occidentale et en Europe centrale du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Notre époque est une époque de transition, comme le fut celle que je viens d'évoquer. Aujourd'hui, comme alors, la capacité de production de l'homme et sa maîtrise de la nature augmentent de façon vertigineuse, transformant sa manière de voir l'univers et son destin propre.

201. A l'heure actuelle, comme à l'aube de l'ère moderne européenne, les nations naissantes affirment leur souveraineté et rejettent les prétentions impériales traditionnelles. De nouvelles générations, se fondant sur l'intelligence et la capacité, surgissent du fond des peuples et contestent les élites traditionnelles, qui, elles, reposent sur le privilège hérité. Des idéologies de rénovation, à l'origine extrêmes et dogmatiques, s'adaptent graduellement aux nouvelles réalités et coexistent, de façon constructive, avec plusieurs manières de penser. En dépit de plusieurs réactions négatives, l'action historique dans son ensemble crée un monde de plus grande justice et de plus grande liberté, tant pour les nations que pour les individus.

202. Le Venezuela, nation qui progresse, est essentiellement optimiste; nous pensons que les difficultés, les

<sup>11</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 67<sup>e</sup> séance, par. 9.

luttons et les souffrances de l'heure doivent être vues dans le cadre d'un optimisme historique.

203. C'est dans cet esprit que le Gouvernement du président Pérez a orienté sa politique internationale et apporté l'appui résolu du Venezuela à tous les efforts et à toutes les actions visant à dépasser l'ordre international actuel, afin de jeter les bases d'une coopération authentique entre tous les États.

204. Cette politique, qui reflète notre détermination irrévocable de lutter pour la justice internationale, s'est caractérisée par la solidarité militante avec les autres pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont nous acceptons pleinement les objectifs et les buts. Nous sommes convaincus de l'efficacité et de la nécessité d'une action commune en cette époque d'opposition tenace aux dominations et aux exploitations. L'unité solidaire entre les nations du tiers monde est la seule manière de faire valoir les aspirations communes de justice et d'équité.

205. Notre solidarité a été réelle et efficace, conformément au sentiment démocratique enraciné chez le Vénézuélien. Nous l'avons renforcée grâce à notre participation à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, instrument significatif de négociations qui doit encourager le monde en développement à créer des organisations similaires lui garantissant la légitime défense de ses ressources.

206. Nous avons utilisé les recettes financières provenant du pétrole — ressource non renouvelable et gaspillée au fil des ans par les grands sociétés de consommation — pour favoriser le développement du Venezuela et donner à notre économie des bases fermes et solides. Mais, en même temps, nous avons contribué, dans la mesure de nos possibilités, au développement d'autres pays du tiers monde par l'intermédiaire d'organisations financières internationales et de programmes multilatéraux et bilatéraux de coopération de diverses sortes. C'est là une coopération sincère et franche qui n'a eu d'autre but que d'être solidaire de ces autres peuples.

207. Notre politique étrangère, comme notre politique intérieure, sont indissolublement liées. L'exercice effectif de la démocratie représentative a donné vigueur et dynamisme à notre politique internationale, qui s'est nourrie des mêmes principes de justice qui ont guidé et inspiré l'action du gouvernement actuel, dans le but d'assurer la jouissance pleine et souveraine de nos ressources, de promouvoir le développement intégral du pays et le bien-être de sa population.

208. Mais nous sommes conscients du fait que nos pays pourront difficilement faire avancer leurs programmes de développement, si on n'établit pas dans le monde les bases d'un nouvel ordre économique international qui mette en valeur nos matières premières et notre travail et comprenne les conditions dans lesquels nous réalisons nos tâches, les mettant sur un pied d'égalité avec le travail, les fabrications et les technologies des pays industrialisés. C'est sur le plan des relations internationales que se mène le vrai combat pour notre droit au développement.

209. La situation économique mondiale et l'état des négociations Nord-Sud sont extrêmement préoccupants.

Dans ces deux domaines, on a constaté une grande détérioration. Dans le cas des relations Nord-Sud, il faut craindre avec raison que l'économie mondiale, au lieu de dépasser la situation actuelle, n'empire encore. En n'ayant recours qu'à des mesures conjoncturelles, il serait illusoire de penser pouvoir résoudre les problèmes qui affectent actuellement le monde et mettre fin à l'incertitude et au malaise qui sont de plus en plus aigus aujourd'hui.

210. Ce qui se produit sur le marché des changes, en ce qui concerne la principale monnaie de réserve, est le symptôme le plus révélateur des maux profonds qui affligent l'économie mondiale. Il ne s'agit plus d'identifier les origines de l'"incontinence" monétaire qui nous afflige depuis les 10 dernières années. Ce qu'il faut c'est agir d'urgence et attaquer le problème à la racine. En fait, par l'exportation de l'inflation et du chômage, on a prétendu résoudre la crise par un processus de réajustement à l'insu des pays en développement et à leurs dépens.

211. Cela se produit à un moment où l'on prend conscience du fait que l'action visant à résoudre efficacement les problèmes des pays du tiers monde, en leur assurant un pouvoir d'achat extérieur plus grand, est le meilleur moyen de stimuler la demande et, partant, l'emploi dans les pays industrialisés. C'est aussi le moyen le plus positif de resserrer les liens d'interdépendance qui conditionnent nettement les relations économiques entre les États. Tant que nous n'agissons pas conformément à ces principes, nous ne serons pas prêts de sortir de nos difficultés.

212. Pour cela, il est indispensable qu'un prix juste soit payé pour nos matières premières, que nos produits trouvent un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés afin qu'on puisse ouvrir la voie à notre processus d'industrialisation, industrialisation qui doit pouvoir compter sur des techniques transférées dans des conditions raisonnables. A cet égard, la reprise de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base et les conférences sur la technique prennent une signification toute particulière.

213. Bien que cette analyse soit partagée par la grande majorité des gouvernements des pays industrialisés, le dialogue Nord-Sud se trouve paralysé au sein d'autres instances principales. Au début du mois de septembre de cette année, le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, à la session précédente, a dû suspendre ses travaux car un important pays industrialisé s'est refusé à y participer dans un esprit constructif.

214. Le dialogue pour l'amour du dialogue est aussi nuisible et aussi décevant que l'absence de dialogue. Les pays en développement ont adopté une attitude solidaire au sein du Comité et ont démontré que le dialogue n'a sa raison d'être que dans la mesure où la négociation existe et où l'on obtient des résultats concrets. En un mot, pour nous, le dialogue est synonyme de négociations et ce n'est qu'ainsi que l'on pourra organiser l'interdépendance des nations sur une base juste et rationnelle. Cet objectif historique, auquel tous devraient logiquement aspirer, semble être compromis par des mesures prises à court terme.



215. Si cette attitude incohérente se prolongeait on ne pourrait qu'aboutir au chaos. Nous ne pouvons invoquer le prétexte que la conjoncture n'est pas favorable pour refuser de transformer les structures. Serait-il raisonnable de penser que les pays en développement vont rester les bras croisés, laissant aux pays industrialisés le soin de résoudre, comme ils le souhaitent, les problèmes qui nous affectent autant qu'eux ? Ou bien la situation économique serait-elle arrivée à un état de détérioration tel qu'une solution concertée de la part de la communauté internationale n'est plus possible et que chaque pays doit décider de s'en sortir comme il le peut ? Il n'est pas raisonnable de penser que nous en soyons là.

216. Nous ne pouvons pas non plus nous laisser conduire par des spéculations futuristes, réalisées par les ordinateurs les plus perfectionnés. Le génie créateur de l'homme n'a pas été mis à contribution à l'échelle mondiale et de manière cohérente. Il convient de faire preuve de qualités de dirigeants, en d'autres termes, de clairvoyance et de courage, avec la participation complète de tous les intéressés au sein de chaque pays et entre les pays.

217. En bref, on n'a pas progressé vers les objectifs du nouvel ordre économique international. Parfois, on a l'impression que certains gouvernements pensent encore que l'ordre ancien favorise les pays industrialisés tandis que l'ordre nouveau leur serait préjudiciable. En vérité, on ne peut sauver l'ordre ancien, et on ne peut non plus en édifier un nouveau qui ne soit fondé sur l'intérêt de chacun et de tous les Etats membres de la communauté internationale. Il semble, en outre, naturel que ce soit ceux qui souffrent le plus de la situation existante qui tirent le plus d'avantages du passage d'un ordre à l'autre, et que ce soit précisément eux qui en préconisent l'avènement.

218. Le Gouvernement du Venezuela a toujours suivi avec le plus vif intérêt les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour contribuer au succès de ses débats.

219. Nous pensons que des progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre du mandat que la Conférence a reçu de l'Assemblée générale. En effet, plusieurs des articles du texte de négociation composite officieux<sup>12</sup> bénéficient de l'appui d'une grande majorité. Cependant, il subsiste encore des domaines de désaccord qui ont fait et doivent continuer de faire l'objet de négociations.

220. Nous considérons avec la plus grande préoccupation l'intention des Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays industrialisés de prendre des mesures unilatérales en ce qui concerne le régime de la zone internationale des fonds marins et de leurs ressources. Nous pensons que nous avons progressé dans nos négociations et que des mesures unilatérales en la matière affecteraient définitivement tout accord.

<sup>12</sup> Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

221. Il est évident que cette conférence est entrée dans une phase très délicate de ses travaux et qu'il est nécessaire de programmer avec le plus grand soin son travail futur, afin d'éviter une stagnation qui ne pourrait que décourager et même compromettre les résultats acquis jusqu'ici. C'est pourquoi nous avons accordé notre appui à la recommandation selon laquelle l'objectif de la prochaine session de la Conférence, la huitième session, qui doit avoir lieu en mars et avril 1979, soit la conclusion des négociations officieuses et la révision et l'adoption formelle d'un texte de projet officiel de convention. Si ce résultat est obtenu, une session supplémentaire pourrait également être convoquée l'année prochaine, afin d'examiner, conformément au règlement, ce projet ainsi que les amendements officiels qui pourraient être présentés au texte par les Etats participant à la Conférence. Si ces objectifs sont atteints, la Conférence pourrait se réunir à Caracas pour conclure ses travaux à une date appropriée en 1980.

222. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a eu une importance toute particulière parce qu'elle était la première session devant traiter exclusivement de ce sujet. Toutefois, elle ne s'est pas vu épargner les contradictions et les paradoxes qui ont caractérisé toutes les réunions sur le désarmement. Le Document final de compromis [*résolution S-10/2*], adopté après des consultations ardues, et sur lequel bon nombre de pays ont formulé des réserves, ne reflète pas les aspirations de la grande majorité des Etats. Une fois de plus, on a pu constater que les puissances nucléaires sont peu désireuses de donner ne serait-ce que des signes d'être prêtes à accepter, dès à présent, des mesures concrètes et efficaces de désarmement dans le domaine nucléaire. Il est clair que les grandes puissances qui, en permanence, se disputent dans leurs rivalités en matière de stratégies et de domination, sont unies à cette occasion, comme elles le sont toujours dans toutes les instances internationales traitant du désarmement, pour torpiller toute initiative qui impliquerait, ne serait-ce que de très loin, un engagement de leur part d'agir de manière résolue en faveur du désarmement nucléaire.

223. D'autre part, alors que se tenait cette session extraordinaire de l'Assemblée, se trouvaient réunis à Washington les dirigeants de pays membres d'une alliance militaire, dans le but de développer leur appareil militaire en Europe, parce qu'une autre alliance avait l'avantage en matière d'armements. Ces mêmes dirigeants défileraient ensuite à l'Organisation des Nations Unies pour parler "désarmement" dans le débat général. Des situations de cette nature ont créé un climat qui a compromis davantage encore la possibilité de progresser dans les efforts entrepris par l'Assemblée.

224. Bien que le désarmement puisse ressembler à une entreprise à la Don Quichotte, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous laisser accabler par le scepticisme et le découragement. Nous ne saurions renoncer à tout espoir, bien qu'il soit tragiquement tard; nous espérons encore que le bon sens et la sagesse prévaudront et que les puissances nucléaires corrigeront la voie irrationnelle qu'elles ont suivie jusqu'ici. Je tiens à réitérer ici que le Venezuela est disposé à participer activement à toutes les instances multilatérales où seront traitées les questions de désarmement. C'est dans cet esprit et avec cette volonté que nous nous proposons de prendre part aux travaux du nouvel organe de négociation sur le désarmement.

225. Nous sommes aussi vivement inquiets, en tant que pays du tiers monde, de voir proliférer les armes de types classiques qui détournent, sans justification, des ressources vitales au développement des peuples, leur ôtant ainsi la possibilité de mener une vie digne conformément à leur droit au bien-être économique et social. C'est là une préoccupation fondamentale de notre gouvernement, et c'est pourquoi nous avons préconisé l'adoption de mesures de limitation des armements en Amérique latine.

226. Nous devons nous efforcer d'atteindre cet objectif non seulement afin que des ressources plus importantes soient consacrées au développement de nos peuples, mais aussi pour mettre un terme aux bénéfices énormes qu'en tirent les marchands de canons qui n'hésitent pas à favoriser les conflits et les différends entre les nations.

227. Sur l'initiative du Venezuela, les ministres des affaires étrangères de huit pays d'Amérique latine ont ratifié, le 22 juin de cette année, la déclaration d'Ayacucho<sup>13</sup>. Nous réaffirmons les principes de cette déclaration, au sujet de la limitation des armes et de la nécessité de redoubler d'efforts pour établir des conditions propices à une limitation effective des armements en Amérique latine. Il y a une semaine, 20 pays, dont le mien, ont assisté à Mexico à une réunion officielle sur les armes classiques. Un aspect significatif de cette réunion a été la reconnaissance générale donnée à l'idée qu'il convenait d'établir un mécanisme de consultations entre pays latino-américains, afin de coordonner les initiatives permettant d'atteindre des résultats tangibles en matière de limitation des armements. Nous continuerons de rechercher la meilleure manière de donner suite à des idées de cette nature. Il faut espérer que tous les pays d'Amérique latine prendront part à ce dialogue, car ce n'est qu'avec le concours de tous que nous serons assurés d'obtenir des résultats réels. Nous espérons, également, que des initiatives semblables se feront jour dans d'autres régions du monde.

228. Une des caractéristiques les plus remarquables de notre temps est la défense et la promotion des droits de l'homme, leur reconnaissance et leur plein exercice. L'Organisation des Nations Unies a été créée sous l'impulsion de la lutte mondiale menée contre le nazisme et le fascisme et contre tout ce qu'ils représentaient : violation des libertés politiques et des droits économiques et sociaux, racisme, intolérance, incitation à la haine entre les peuples. La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme ont été adoptées il y a 30 ans. Nous ne pouvons penser que ces textes restent lettre morte. La base tout entière de la politique internationale du Venezuela repose sur la défense intégrale des droits de l'homme. Il ne s'agit pas pour nous d'une politique circonstancielle ou qui tient de l'anecdote, mais bien du résultat de nos convictions profondes que nous n'utilisons pas de manière sélective, ni pour répondre à nous propres visées.

229. Nous nous tenons résolument aux côtés des peuples d'Afrique qui luttent pour leur indépendance et qui, depuis plus de 500 ans, se voient refuser leurs droits les plus élémentaires. Nous sommes pour une solution rationnelle au Zimbabwe, sans les conditions de la minorité raciste;

nous sommes résolument en faveur de l'indépendance de la Namibie et nous appuierons, à cet égard, toutes les initiatives prises par les Nations Unies.

230. Nous sommes profondément préoccupés par la résistance de l'Afrique du Sud, centre de toute politique de discrimination raciale et de violence en Afrique, et par son refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

231. L'Amérique latine est maintenant placée devant un grave dilemme : rester ou non indifférente devant une tragédie sans précédent dans son histoire.

232. Le drame du Nicaragua a commencé il y a près d'un demi-siècle, lorsque Augusto César Sandino trouva la mort aux mains du premier Somoza. La répression, la torture et la mort ont rempli l'histoire de ce pays pendant 45 ans, voyant un Somoza hériter d'un autre Somoza et lui succéder.

233. Depuis l'assassinat de Pedro Joaquín Chamorro, intellectuel et homme politique, le Nicaragua a été couvert de sang d'une frontière à l'autre. Nous, Latino-Américains, n'avons jamais vu chose semblable auparavant. L'archevêque de Managua a imploré le monde d'empêcher, d'une manière ou d'une autre, le massacre de son peuple, d'arrêter l'annihilation et le génocide d'un des peuples les plus vaillants, les plus admirables et les plus résolus de l'Amérique latine.

234. Un cri d'angoisse nous parvient des ruines des villes dévastées de Matagalpa, de León, de Rivas, d'Estelí, de Chinandega et de Masaya.

235. La télévision américaine nous a apporté le témoignage le plus tragique de cette guerre civile. Elle nous a montré de quelle façon étaient détruites des églises catholiques et comment étaient mitraillées les vieilles images sacrées; les journaux nous rapportent de quelle façon les morts sont enterrés dans les rues, comment les cadavres sont incinérés et jetés dans des fosses communes. La télévision américaine nous a révélé un autre aspect, non moins tragique, de ces événements : le recrutement de mercenaires à Albuquerque, Nouveau-Mexique, pour aller se battre au Nicaragua. La furie de la destruction déchaînée contre la population civile sans défense du Nicaragua, qui n'a pris aucune part au combat ou à rébellion, ne peut en aucun cas être le fait des Nicaraguayens. Une opération d'extermination est menée au Nicaragua et, au nom du peuple vénézuélien, je me fais l'écho de cette tragédie devant l'Assemblée générale.

236. Le peuple vénézuélien a adopté manifestement une position de dénonciation et de solidarité étroite avec le grand peuple nicaraguayen.

237. Comme l'a dit ici le président Rodrigo Carazo, du Costa Rica [11<sup>e</sup> séance], la paix dans la région a été et continue d'être menacée. Si un organisme régional peut rester indifférent, la communauté internationale ne saurait, elle, le rester. Nous devons aider le peuple nicaraguayen; nous devons répondre aux cris d'angoisse des mères qui cherchent vainement leurs fils enterrés ou incinérés sur les lieux mêmes où ils ont été fusillés. Des milliers de Nicaraguayens quittent leur pays pour échapper à la mort.

<sup>13</sup> Voir documents A/S-10/AC.1/34, annexe.

Plus de 25 000 d'entre eux ont cherché asile dans les pays voisins. Nous croyons que les Nations Unies ont une responsabilité à l'égard de ces personnes.

238. Telle est la tragédie qui a secoué notre partie du monde. L'indifférence nous condamnerait tous.

239. Les chefs d'Etat de la Colombie et du Venezuela se sont adressés à vous, Monsieur le Président, en tant que président de l'Assemblée générale, pour dénoncer cette grave situation. Bien que ce texte soit déjà document officiel de cette assemblée, je vais terminer mon intervention en vous citant l'un de ses paragraphes :

“Nous dénonçons la situation affligeante et dramatique de larges secteurs de la population du Nicaragua, dont les

droits essentiels sont violés, tout en respectant le principe de la non-intervention qui n'est en aucune manière incompatible avec la protection internationale des droits de l'homme que les Nations Unies sont appelées à exercer, de même que la Commission interaméricaine des droits de l'homme, sans que l'action simultanée de ces organes soit en opposition puisqu'il n'est pas question que les Nations Unies soient saisies de l'affaire sur le plan politique, laquelle relève de la juridiction de l'Organisation régionale, mais que l'ONU agisse en faveur des droits de l'homme, ce qui, à notre avis, est une obligation à laquelle les organismes chargés de veiller au respect intégral de ces droits ne sauraient se soustraire.” [Voir A/33/275, annexe.]

*La séance est levée à 13 h 30.*